

**LA DÉCLARATION QUÉBÉCOISE
SUR LES ARCHIVES**

***Actes du Colloque
sur le projet de
Déclaration pour les
archives du Québec***

*Tenu au Centre de Montréal des
Archives nationales du Québec le
16 novembre 2005*

PROGRAMME DU COLLOQUE

Ouverture

Maître de cérémonie : *Claude Minotto*, Directeur de la Division des archives, Université de Montréal

Mot de bienvenue : *Michel Dufresne*, Directeur du Conseil et de l'action régionale des Archives nationales du Québec

Lecture de la Déclaration par *Agathe Dubamel*, Directrice de la Division gestion documentaire, Ville de Laval

Allocution de *Denys Chouinard*, Coordonnateur du Colloque et président du Groupe d'archivistes de la région de Montréal (GARM)

Position des regroupements d'archivistes – Allocutions de leurs représentants

François Cartier – Regroupement des services d'archives privées agréés du Québec (RSAPAQ)

Jean-Pierre Carrière – Association des professionnels en gestion de l'information (ARMA – Montréal)

Michel Lévesque – Groupe d'expertise en gestion des documents du Gouvernement du Québec (GEGD)

Frédéric Brochu – Sous-comité des archivistes de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ)

Francis Leblond – Regroupement des services d'archives de la région de Québec (RSARQ)

Sœur Marie Marchand – Regroupement des archivistes religieux (RAR)

Guy Diné – Réseau des services d'archives du Québec (RAQ)

Yvonne Painchaud – Association des archivistes du Québec (AAQ)

Allocutions des invités

Françoise David, Porte-parole de l'Option citoyenne*

Ian Wilson, Bibliothécaire et Archiviste du Canada

Claude Corbo, Professeur titulaire, Département de science politique, Université du Québec à Montréal

Marcel Masse, Président de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs

Lise Bissonnette, Présidente-directrice générale de la Bibliothèque nationale du Québec*

Clôture

Allocution de *Jacques Mathieu*, Secrétaire de la Faculté des Lettres, Université Laval

* Mmes David et Bissonnette ne disposaient pas de textes écrits lors de leurs allocutions; celles-ci n'ont pu être reproduites dans les pages qui suivent.

MOT DE BIENVENUE AUX ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Mesdames, Messieurs,

Au nom de Mme Sylvie Lemieux, retenue à Québec par d'autres engagements, je vous souhaite la bienvenue au Centre de Montréal. Les Archives nationales du Québec sont très heureuses d'accueillir aujourd'hui dans leurs murs des représentants et des représentantes de toute la communauté des archives. C'est probablement la dernière occasion qui nous est offerte de vous recevoir comme institution nationale distincte puisque, comme vous le savez, nous nous joindrons officiellement dans les prochaines semaines à la Bibliothèque nationale du Québec pour former Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Ainsi, une nouvelle et grande institution patrimoniale et culturelle verra le jour presque en même temps que la Déclaration pour les archives du Québec.

Ceci dit, le magnifique été que nous avons connu semble avoir produit une éclosion remarquable de réflexion et d'idées puisque l'automne 2005 se révèle pour le Québec comme la saison des grandes déclarations. En effet, nous avons eu droit coup sur coup à deux déclarations majeures, la première Pour un Québec lucide, et la seconde Pour un Québec solidaire. Et maintenant, nous voici réunis pour mettre le point final à la Déclaration pour les archives du Québec, que nous aurions pu appeler aussi Pour un Québec qui se souvient. Avouons qu'il y a parfois des coïncidences qui ont quelque chose d'étonnant.

Si les deux premières déclarations semblent traduire les préoccupations d'une génération qui a contribué fortement à façonner le visage du Québec d'aujourd'hui et qui s'inquiète de l'état général du legs qu'elle s'apprête à laisser aux générations futures, la Déclaration pour les archives quant à elle reprend un message qui est l'essence même de la profession archivistique, à savoir la nécessité de sensibiliser nos concitoyens et concitoyennes à l'importance de la mémoire collective et de son corollaire, les archives.

Et puisque nous sommes entre nous, et sans vouloir faire preuve de prétention, j'oserais avancer que pour construire un Québec lucide et solidaire comme le proposent ces deux groupes de personnalités en vue, il importe peut-être au préalable d'insister sur un Québec qui se souvient. D'ailleurs, ces deux groupes puisent abondamment dans le passé pour décrire le Québec tel qu'ils le voient aujourd'hui et pour proposer leur vision du Québec de demain.

Le Québec, comme la majorité des sociétés du monde, se trouve à un carrefour où il doit faire des choix difficiles et se donner de nouvelles orientations fondamentales. Or, si ces choix doivent se faire dans le cadre de la réalité actuelle et dans la perspective d'un avenir meilleur, ils ne peuvent pour autant faire abstraction de ce que nous avons été et de ce que nous sommes devenus au fil du passé. En ce sens, la Déclaration sur les archives ne pouvait mieux tomber.

Toute société a envers les générations qui l'ont précédée, envers ses contemporains et envers les générations qui la suivront un devoir de mémoire, un devoir de conservation, de constitution et de transmission de la mémoire. C'est le sens même de cette Déclaration

pour les archives du Québec. Rappeler à tous nos concitoyens et concitoyennes ce devoir de mémoire qui ne peut s'appuyer et se concrétiser que dans l'affirmation haut et fort de l'importance des archives car, comme le disait monsieur Jean-Paul L'Allier alors qu'il était ministre des Affaires culturelles en 1976 «...le patrimoine national, avant d'être bois ouvrés et pierres taillées, est d'abord documents d'archives...».

C'est pourquoi les ANQ ont accueilli avec plaisir et enthousiasme l'initiative de Denys Chouinard et de l'ensemble du milieu des archives car ce projet de Déclaration pour les archives s'inscrit selon nous tout naturellement dans le processus d'évolution et de développement de l'archivistique québécoise. Au cours des trente dernières années, celle-ci a fait des progrès considérables en termes de formation, de normalisation, de recherche, de législation. Grâce aux efforts conjugués de tout le milieu des archives, incluant les ANQ, des jalons importants ont été posés depuis la Loi sur les archives jusqu'à la création de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, en passant par l'implantation de programmes structurés de formation et de recherche universitaire, la multiplication de services d'archives organisés, la normalisation de nos façons de faire, la consolidation des organismes de regroupement, l'affirmation de notre expertise ici et au plan international. Dans la plupart de ces domaines et dans d'autres, les ANQ ont initié des actions, réagi aux demandes du milieu ou collaboré avec lui conformément à leur longue tradition d'écoute, d'accompagnement et de partenariat.

Ce projet de déclaration, issu du milieu, reflète la maturité et l'assurance de l'archivistique québécoise et de ses praticiens, de même que votre conviction, non seulement comme professionnels, mais aussi comme citoyens et citoyennes à part entière que les archives méritent d'être reconnues et sont une responsabilité collective qui nécessite l'engagement du plus grand nombre possible.

Nous savons tous que la Déclaration sur les archives n'est pas une fin en soi, mais plutôt une étape vers une juste reconnaissance publique de la valeur des archives et de la discipline archivistique. C'est aujourd'hui que commence cette deuxième phase qui nécessitera l'implication du milieu archivistique et aussi celle – je le crois fortement – de cette nouvelle institution nationale gardienne et responsable de la mise en valeur d'une part importante du patrimoine documentaire du Québec.

Je vous souhaite donc une fructueuse journée de réflexion et, en terminant, je tiens à féliciter les instigateurs et les organisateurs de ce projet.

Michel Dufresne Directeur du Conseil et de l'action régionale des Archives nationales du Québec (en remplacement de Sylvie Lemieux, Conservatrice des Archives nationales du Québec)

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU GROUPE D'ARCHIVISTES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL (GARM)

LE PROJET DE DÉCLARATION POUR LES ARCHIVES DU QUÉBEC : HISTORIQUE, CONTENU ET LENDEMAINS

Chers collègues,

Lorsque j'étais enfant à Québec dans les années cinquante, il arrivait que mon père, question de donner un répit à ma mère, sortait ses garçons le dimanche après-midi. Parmi les escapades vedettes, il y avait la visite des animaux naturalisés au Musée provincial du temps. Faute d'avoir accès au Jardin zoologique en hiver, on pouvait ainsi se rabattre sur un excellent compromis pour de jeunes garçons de sept et huit ans.

Mais de ces visites au Musée, j'ai gardé en mémoire celle où un jour mon père court-circuita la section des animaux pour nous emmener d'abord dans une grande salle aux tables de bois massif, aux chaises en bois franc dorées et aux étagères garnies de registres. Tout y était bien rangé, des personnes studieuses portaient toute leur attention à la lecture de documents anciens. La solennité du lieu nous en imposait, tout autant que l'église fréquentée le matin même.

Nous épargnant les longues explications, je me souviens que mon père nous dit tout simplement « vous savez les gars, ici ce sont les archives, et c'est important! » Il donna au lieu le temps de s'imprimer correctement dans nos mémoires, et il nous laissa filer vers les « empaillés » des salles voisines. Je ne le savais pas à l'époque, mais j'étais entré aux Archives nationales du temps. Ce tout premier contact avec les archives, je ne l'ai jamais oublié. Et comme il arrive toujours dans les relations entre générations, ce sont les valeurs transmises dès l'enfance qui façonnent la personnalité des individus. J'ai l'impression aujourd'hui devant vous, de vivre dans le prolongement d'un héritage qu'on m'a invité à recevoir pour ensuite le transmettre. Il y a beaucoup de cela dans le projet de Déclaration pour les archives du Québec.

Le présent Colloque est le résultat d'une démarche commune. Une démarche d'abord soutenue spontanément par nos collègues des Archives nationales du Québec. Merci à Sylvie Lemieux et à Lucille Vachon qui n'ont pas hésité à nous ouvrir les portes de cet auditorium devenu depuis quelques années un lieu de ralliement de la communauté archivistique québécoise.

Démarche également endossée sans hésitation par neuf regroupements d'archivistes et de gestionnaires de documents du Québec : l'Association des archivistes du Québec, le Réseau des services d'archives du Québec, le Regroupement des archivistes religieux, ARMA Montréal, le Regroupement des services d'archives privées agréés du Québec, le Groupe d'expertise en gestion des documents du Gouvernement du Québec, le Sous-comité des archivistes de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec, le Regroupement des services d'archives de la région de Québec, le Groupe d'archivistes de la région de Montréal. Tous ont manifesté leur confiance dans l'entreprise et m'ont encouragé à persister dans la conduite de cette initiative lancée par le GARM dont je suis le président. Presque tous ces regroupements ont été en mesure d'y aller d'une contribution financière. C'est ainsi que nous pouvons affirmer que le colloque est un événement réalisé par la communauté archivistique, à partir de ses propres ressources.

Le GARM souhaitant que le futur texte de la Déclaration rallie l'ensemble des archivistes du Québec, un comité de rédaction a été mis sur pied en février de cette année. On y retrouve des représentants de tous les groupes mentionnés, Yvonne Painchaud de l'AAQ, Guy Dinel du RAQ, Albert Dumont du RAR, Jean-Pierre Carrière d'ARMA Montréal, François Cartier du Regroupement des services d'archives agréés du Québec, Pauline Rodrigue du GEGD, Frédéric Brochu de la CREPUQ, Francis Leblond du Regroupement des services d'archives de la région de Québec, moi-même pour le GARM. Afin d'élargir la réflexion et de profiter des expériences riches et variées d'autres personnes, Diane Baillargeon et Jacques Grimard de l'Université de Montréal, Jean-Marie Fecteau, historien à l'UQAM, Guy Landry, spécialiste du patrimoine folklorique et co-auteur de la Déclaration québécoise du patrimoine, Pamela Miller de la Bibliothèque Osler de l'Université McGill, François Nadeau, archiviste chez les Sœurs Grises, se sont joints au Comité. Pour faciliter le travail, un comité restreint de rédaction a été mis sur pied : Diane Baillargeon, Jacques Grimard, François Nadeau et moi-même. Des multiples versions qui ont jailli de nos réflexions au cours des mois passés, mes collègues seront d'accord pour souligner celle venue de la plume de Jacques Grimard et qui lui a donné cette formidable concision et cette pertinence que nous nous permettons d'y voir à ce moment-ci. Il faut souligner également que sans l'ardeur apportée par Diane Baillargeon à ce chantier de la Déclaration, nous ne serions pas ici aujourd'hui.

La tenue d'un tel colloque appelait nécessairement la constitution d'un comité organisateur. Diane Baillargeon, François Cartier du Musée McCord, Gaston St-Hilaire des Archives nationales du Québec et moi-même en avons fait partie. Nathalie Hodgson de l'Université Concordia s'est chargée des comptes de l'entreprise.

L'idée de la Déclaration pour les archives du Québec n'est pas née du hasard. La réunion de responsables de regroupements d'archivistes n'est pas nouvelle non plus. Les présidents de l'AAQ, du RAQ, du Regroupement des services d'archives privées agréés, du Regroupement des services d'archives de la région de Québec et du GARM comptent déjà des démarches communes à leur actif, et ce depuis février 2004. Des interventions auprès du ministère de la Culture pour la survie du Programme d'aide financière des ANQ, des interventions au sujet de la création de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, une intervention il y a un an auprès de Lise Bissonnette au sujet de l'avenir du partenariat BANQ – services d'archives du Québec, une intervention auprès de Bibliothèque et Archives Canada à propos de ses orientations. Il est vite devenu évident que nos efforts combinés complètent très favorablement nos interventions en solo.

Depuis la mise en chantier du dossier de la Déclaration, nombre de collègues nous ont spontanément demandé à quoi pourrait bien servir un tel document. Les objectifs de cette démarche, nous les avons évidemment fixés dès le départ. Nous avons parlé de proclamer l'importance des archives dans le développement des connaissances, de solidariser citoyens, entreprises et États autour des archives, de créer un climat propice à l'accroissement des ressources pour les archives, de réunir tous les experts en matière d'archivistique et de favoriser le recours aux archives tant par les chercheurs que par le grand public.

Certains collègues se sont montrés vraiment sceptiques sur l'utilité de la Déclaration, questionnant son éventuelle portée, ses résultats. C'est comme si on se demandait : À quoi bon proclamer que les archives sont importantes ? À quoi bon dire que

nous y croyons? À quoi bon s'engager à œuvrer encore davantage à la cause des archives au profit de l'ensemble de nos concitoyens? À quoi bon afficher notre passion?

Depuis longtemps, les archivistes souhaitent que soit reconnu l'objet de leurs travaux. Combien de fois avons-nous déploré que les dirigeants à tous les niveaux ou les citoyens se montraient insuffisamment sensibles à la valeur des archives? On ne peut pas dire que la partie soit gagnée, loin de là, mais on voit que les choses bougent. En avril 2000, le Forum québécois du patrimoine a adopté la Déclaration québécoise pour le patrimoine; ce document inclut les archives. En juin dernier, la Ville de Montréal s'est donné une politique du patrimoine; la Ville de Québec est en voie de faire de même; et dans ces deux cas, les archives figurent en très bonne place. Il n'y a pas si longtemps, le Gouvernement du Québec, par la voix de sa ministre de la Culture, a fait part de la volonté de Québec de se donner une politique du patrimoine; c'est un autre endroit où les archives trouveraient logiquement leur place.

Pour juger du potentiel des archives au Québec, j'ajouterais que le passé est garant de l'avenir. Alors je crois sincèrement que ceux qui ont créé des programmes de formation universitaire en archivistique, qui ont conduit à l'adoption et à l'application de la Loi sur les archives, qui ont donné à tout le pays des normes pour la description des archives, qui ont organisé un congrès international d'archivistes et participé à plusieurs autres, qui ont mis sur pied des services d'archives, qui ont assuré la préservation et la mise en valeur de multiples fonds d'archives de citoyens et d'institutions, sont en mesure de faire progresser davantage la question archivistique au sein de la société québécoise. La Déclaration, nous semble-t-il, peut être un bon outil pour poursuivre dans cette voie.

Pour ma part, j'oserais dire pour vous aussi, l'œuvre de nos vies professionnelles est claire et indiscutable, et nous entendons bien lui donner un nouveau souffle, lui donner un nouvel envol à l'ère de l'accès mondial à l'information. Aujourd'hui, nous préparons demain, c'est-à-dire notre avenir et celui des prochaines générations d'archivistes. Ceux de Québec, Sherbrooke, Gatineau, Thetford Mines, Montréal, Granby, Portneuf, Sorel, Saguenay, Trois-Rivières, Rimouski, Saint-Hyacinthe; de tous les coins du Québec parce que les archives émergent de tous les lieux de l'activité humaine d'ici. Les archives de demain seront encore les archives publiques, privées, religieuses, universitaires, scolaires, municipales, du commerce, de l'industrie, des arts, de la culture. Notre contribution à la société québécoise se mesure à ces ensembles documentaires que nous avons préservés et que nous rendons patiemment et incessamment toujours plus accessibles. À l'instar des muséologues qui se réjouissent avec raison de protéger et de communiquer les témoignages de l'expression artistique des Québécois, telles les œuvres de Riopelle, Lemieux, Borduas, Fortin, les archivistes peuvent se féliciter tout autant de mettre en valeur le patrimoine archivistique des gens d'ici. À titre d'exemples parmi tant d'autres, c'est le cas pour nos collègues du Musée McCord avec le fonds William Notman, ceux de la Bibliothèque nationale avec les fonds Saint-Denys-Garneau, Gaston Miron, ceux des Archives nationales du Québec avec le fonds Livernois, ceux de l'Université Laval avec le Fonds Pierre Perreault. Est-il besoin d'expliquer en quoi ces fonds d'archives constituent des trésors nationaux dont le contenu ne cessera jamais d'interpeller chercheurs et citoyens? Il en est de même à la grandeur du Québec, dans toutes ses régions, où l'on témoigne avec détermination des réalisations passées de

nos sociétés locales; c'est le cas au Séminaire de Saint-Hyacinthe avec le fonds Studio Lumière, à la Société d'histoire de la Haute-Yamaska avec le fonds de la Société des éleveurs de chevaux canadiens, à la Société d'histoire de Sherbrooke avec le fonds Frederick James Sangster riche en photos sur le Sherbrooke passé.

Le monde dans lequel nous évoluons et le nouveau siècle dans lequel nous sommes engagés vivent des changements profonds. La société québécoise du XXI^e siècle, à l'instar des autres aux quatre coins de la planète, offre à sa population une accessibilité toujours accrue à l'information. Chercheurs, professeurs, étudiants, écoliers, citoyens s'attendent à disposer instantanément à l'ordinateur d'informations de toutes natures. Les commerces, les institutions publiques, les entreprises, les individus, mettent en ligne des ensembles de données toujours plus grands. On ne discute plus de la pertinence d'ajouter aux bagages d'informations accessibles sur la toile. C'est devenu spontanément un nouveau trait de la culture universelle.

Plus près de nous, nous assistons à la refonte de nos services d'archives nationales. On a créé Bibliothèque et Archives Canada, Bibliothèque et Archives nationales du Québec se mettra en marche bientôt.

Permettez que j'ouvre la parenthèse. Je m'en voudrais de ne pas signaler ce matin l'arrivée de notre collègue Carol Couture à la tête des Archives nationales du Québec. Il y a lieu de saluer cette nouvelle responsabilité stimulante qu'il se donne. Il y a lieu de saluer également tous ceux et celles des Archives nationales actuelles qui vont l'accompagner dans la réalisation des tâches à venir. Sauf erreur, les Archives nationales ont 85 ans. Les prochaines années qui conduiront au centenaire sont plus que prometteuses. Je suis sûr que la communauté archivistique voudra être partenaire d'une Bibliothèque et Archives nationales du Québec toujours plus présente dans notre société. Je vous souhaite, je nous souhaite, un franc succès. Je ferme la parenthèse.

Traditionnellement, les deux institutions jouent un rôle de leaders de la communauté archivistique. Dans ces nouvelles structures, les archivistes vont prendre leur place. Les liens établis respectivement avec les archivistes canadiens et les archivistes québécois doivent continuer d'être solides et appeler plus de réalisations répondant aux attentes de la population. Le signal lancé par Bibliothèque et Archives Canada dans ses orientations est clair. J'ajouterais même qu'il constitue une piste particulièrement prometteuse : mettre les archives à la disposition de l'ensemble des Québécois et des Canadiens et qu'en retour les citoyens nous aident à plaider la cause des archives auprès des décideurs.

Je le répète, nous voulons que la population accorde plus d'importance aux archives. Mais nous savons tous que l'attitude de la collectivité à l'endroit des archives n'est pas affaire de hasard. Elle dépend d'abord et avant tout du système de valeurs de la majorité. Gouvernements et institutions réagissent constamment à ce qui compte à leurs yeux, c'est-à-dire à ce que l'ensemble des citoyens valorisent. Et pour sensibiliser les citoyens, des porteurs de message doivent se manifester pour convaincre et soutenir l'opinion publique. À ce chapitre, la communauté archivistique a bien sûr encore du travail à faire.

Le projet de Déclaration présentement à l'étude a grandement évolué depuis sa toute première version. À force de réflexions, d'échanges, de comparaisons, de

discussions, en ayant à l'esprit que ce texte doit s'adresser à l'ensemble de la population du Québec, nous en sommes arrivés à une structure, une longueur, un choix de mots qui simplifient cette proclamation. Le texte veut aller à l'essentiel : définition et rôle des archives, partage des responsabilités à leur égard, engagements de tous les signataires en faveur des archives. Grâce à vos nombreux commentaires sur l'avant-projet, nous en sommes maintenant au présent projet qui ne nous semble pas si loin du consensus recherché.

Nous estimons que l'on en est arrivé à une version qui correspond à vos attentes :

- Il faut que les citoyens soient directement interpellés, qu'ils y trouvent leur profit ; c'est le cas à l'article 3 où les archivistes demandent l'appui de l'ensemble des Québécois ; c'est le cas à l'article 1 où l'on parle d'archives – source d'information, d'action et de mémoire, un patrimoine qui contribue à leur identité ainsi qu'au savoir.
- Il faut que tous les archivistes soient concernés, et c'est le cas à l'article 1 où il est question des « documents créés dans le cours quotidien des activités et sources d'information, d'action et de mémoire » ; à l'article 6 où l'on parle du « caractère essentiel des archives pour la conduite des affaires et la bonne gouvernance [...] pour la compréhension du passé ».
- Il faut éviter que la Déclaration donne l'impression d'être une démarche corporatiste au profit d'un groupe de professionnels. Toute la Déclaration tourne autour de la gestion et de la constitution d'un patrimoine venant de toutes les composantes de la société et mis à la disposition de tous dans le respect des droits des propriétaires des archives, bien sûr.
- Il faut que la Déclaration invite l'ensemble de la population à assumer sa responsabilité à l'égard des archives. L'article 7 parle de « la responsabilité de tous, pouvoirs publics, citoyens, propriétaires ou détenteurs d'archives publiques ou privées, spécialistes de l'information et archivistes, dans la gestion des archives ».
- Il faut enfin que la Déclaration constitue pour ses signataires un engagement moral en faveur des archives. C'est le cas de l'article 8.

Nous souhaitons en arriver à la version finale de la Déclaration à la suite d'une démarche mobilisatrice et démocratique. En comptant neuf regroupements d'archivistes, nous estimons rejoindre à peu près tous les archivistes du Québec. En rédigeant le texte par étape, soit un avant-projet que vous avez commenté en mai et juin derniers, soit un projet qui fait l'objet du présent colloque et que l'ensemble des archivistes pourront commenter par écrit, faute d'être avec nous aujourd'hui, soit un texte final qui sera soumis à tous les regroupements dans les premiers mois de 2006, nous avons le sentiment de mener une opération qui, bien que lente, se veut éminemment démocratique. Le tout se conclura, si possible au printemps 2006, par une invitation aux archivistes et à l'ensemble des citoyens du Québec à signer la Déclaration. La forme que prendra l'appel à tous nos concitoyens reste à déterminer. Il y aura à nouveau concertation entre tous les regroupements d'archivistes impliqués afin de retenir la formule la plus percutante.

Permettez maintenant qu'à titre de président du Groupe d'archivistes de la région de Montréal, je vous fasse part de la position de mes collègues du GARM à l'endroit de la Déclaration. La vingtaine de services d'archives que compte le GARM s'inscrivent depuis plus de vingt ans dans le courant d'une communauté archivistique solidaire, mobilisée et généreuse en projets de coopération. Ils sont tous actifs en matière d'acquisition d'archives privées à Montréal et ont convenu depuis 1982 d'harmoniser leurs politiques d'acquisition. Depuis lors, ils sont restés fidèles à la raison d'être de leur Groupe et ont sans cesse pratiqué l'acquisition d'archives dans le respect des zones d'excellence de leurs collègues montréalais. De même, depuis dix-huit ans, ils tiennent leur séminaire annuel portant sur des thèmes répondant aux préoccupations des archivistes. Ils en ont fait une véritable école de formation continue qui a favorisé l'acquisition de connaissances, l'évolution des pratiques, la réflexion sur la profession. Aujourd'hui, les membres du GARM joignent les rangs de la communauté archivistique québécoise dans cette entreprise d'affirmation de leur identité et surtout du rôle qu'ils jouent auprès de leurs concitoyens. Ils sont d'avis que l'on ne doit pas hésiter à profiter d'une belle tentative de rallier le grand public à notre cause qui est aussi la sienne.

Mais plus encore, ils estiment que c'est dans l'action qu'ils peuvent le mieux donner tout son sens à leur profession et à leur mandat dans leurs institutions respectives. C'est ainsi qu'ils ont fait inscrire dans la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal un projet de portail pour l'ensemble de tous les fonds d'archives se situant dans les limites de l'Île de Montréal. À leur toute prochaine réunion du 30 novembre, ils se concerteront sur le programme et l'échéancier devant conduire à ce portail. Ils comptent bien prendre appui sur la Déclaration pour inspirer et favoriser la réalisation de cet outil de mise en valeur de leurs riches collections d'archives.

Maintenant, dans le prolongement de cette position du GARM, je vous pose la question suivante : quel sens pourra bien avoir la Déclaration si elle n'est pas suivie d'autres manifestations de la part des archivistes du Québec? Quelle pourra être sa portée si elle ne donne pas lieu à des gestes concrets montrant que la solidarité manifestée est utile?

Notre avenir passe par la conduite et la réalisation de projets collectifs. Forts de l'appui de la population, tous ensemble, nous pouvons déterminer les lendemains de l'archivistique au Québec. Stimulés par des idées novatrices, nous trouverons les ressources nécessaires à leur concrétisation. Alors, rêvons, imaginons, espérons, de sorte qu'il nous viendra encore plus de projets, plus de réalisations pour tous les coins du Québec. Car l'archivistique d'ici, c'est l'affaire de tous. Le défi est global, autant pour Québec que pour Thetford Mines, autant pour Montréal que pour Sorel et Granby, autant pour Rimouski et Saguenay que pour Saint-Hyacinthe et L'Assomption. Le succès est affaire d'idées, de bonnes, d'excellentes idées. Les ressources pour les réaliser sont données aux porteurs de dossiers motivés, énergiques, rassembleurs.

En terminant, je reviens à mon point de départ. Il me semble avoir bien compris le message de mon père. Il me reste aujourd'hui à le porter plus loin, à le diffuser auprès du plus grand nombre. Dire à tous : les archives sont importantes. Ça ne se fait évidemment pas seul, mais bien avec l'ensemble des collègues dans cette solidarité indispensable à tout groupe de professionnels. C'est ainsi que procèdent ceux et celles qui croient en ce qu'ils font, qui croient qu'ils peuvent rendre service. Pour notre mémoire et nos

droits, tel que mentionné en conclusion de la Déclaration, « Ainsi, nous contribuerons au progrès de la société québécoise. »

Avant de céder la place, un tout dernier mot. Merci à nos conférenciers d'avoir accepté si généreusement, par leur regard extérieur, de contribuer à cette réflexion collective. Merci aux collègues présidents de regroupements d'archivistes de souscrire à notre recherche de dépassement. Merci à Claude Minotto de prêter son talent d'animateur à ce colloque. Merci à vous tous de suspendre pour une journée vos activités régulières afin, peut-être, de préparer les années à venir.

Et maintenant à vous la parole.

Denys Chouinard Coordonnateur de la démarche et Président du Groupe d'archivistes de la région de Montréal (GARM)

ALLOCATION DU PRÉSIDENT DU REGROUPEMENT DES SERVICES D'ARCHIVES PRIVÉES AGRÉÉS DU QUÉBEC (RSAPAQ)

Mesdames, Messieurs, bonjour

C'est avec grand plaisir et grande fierté que je viens m'adresser à vous ce matin en tant que porte-parole du Regroupement des services d'archives privées agréés du Québec. Bien que plusieurs d'entre vous connaissiez déjà le programme d'agrément mis sur pied par les Archives nationales du Québec en 1990, permettez-moi de prendre quelques instants afin de bien nous présenter à l'assemblée ici présente.

Qu'est-ce donc qu'un service d'archives agréé? En gros, ce sont des institutions privées qui se sont engagées dans un partenariat privilégié avec les Archives nationales du Québec. À ce titre, leur mandat est d'assurer la conservation et la diffusion du patrimoine archivistique privé du Québec, et leur agrément confirme le professionnalisme de leur personnel et la saine gestion de leurs archives. Bien entendu, me direz-vous, les agréés ne sont pas les seuls à être préoccupés par cette tâche. Nombre d'entre vous, j'en suis sûr, veillent aussi à la préservation de la mémoire documentaire des individus, organismes, entreprises ou autre associations à caractère non public du Québec. Mais comme les Archives nationales du Québec, les centres agréés constituent un réseau national, qui grâce à ses 29 membres, couvre l'ensemble du territoire québécois. Quelques noms évoqueront ici la portée géographique de notre regroupement : la Société historique de la Côte-du-Sud à La Pocatière ; La Société d'archives Sagamie, à Chicoutimi ; le Centre d'archives régional de Portneuf à Deschambault ; la Société du patrimoine des Beaucerons à Saint-Joseph-de-Beauce ; le Centre de recherche des Cantons de l'Est à Lennoxville ; le Centre canadien d'architecture, le Congrès Juif canadien, le Musée McCord ou le Centre de recherche Lionel-Groulx à Montréal ; le Centre régional d'archives de l'Outaouais à Gatineau ; la Société d'histoire d'Amos ; la Société d'histoire de la Haute-Yamaska à Granby, le Centre d'histoire La Presqu'île à Vaudreuil-Dorion, etc.

En chiffres, l'ensemble des agréés, c'est :

- 9 km de documents textuels (plus de 27 000 boîtes) ;
- plus de 4 millions de photographies ;
- 60 000 documents cartographiques ;
- 32 000 documents architecturaux ;
- près de 17 000 heures d'enregistrements sonores ;
- et près de 13 000 heures d'images animées.

Plusieurs archivistes responsables de ces centres sont d'ailleurs avec nous ce matin et j'en profite pour les saluer. Leur présence à ce Colloque est un témoignage de l'intérêt et de l'enthousiasme que suscite la Déclaration pour les archives du Québec dans le réseau des services d'archives agréés. Car malgré leur éloignement géographique, malgré la « régionalité » qui les caractérise, et malgré souvent des ressources limitées, ils ont tous à cœur le même objectif : conserver et rendre accessible le patrimoine archivistique québécois. Mais bientôt, en plus de la convergence de leur mission commune, les agréés disposeront d'une Déclaration, longuement mûrie et acceptée

par l'ensemble de la communauté archivistique québécoise. Ce document, dont la pertinence n'est plus à démontrer, souligne notamment l'originalité, la diversité et le caractère essentiel des archives. Il va donc sans dire que c'est un appui inconditionnel qu'apportent les agrées du Québec à cette Déclaration. Parlons, par exemple, de diversité des archives. Nous retrouvons parmi les agrées des centres qui s'intéressent à l'architecture, d'autres au patrimoine archivistique de la communauté juive, ou bien à l'histoire des nationalismes canadiens-français et québécois, ou tout simplement au patrimoine d'une région donnée. Les archives du Québec représentent notre diversité comme peuple, et les agrées se reconnaissent certes dans ce constat.

Mais bien plus que la confirmation disons « officielle », écrite noir sur blanc, d'un état de fait établi, bien plus qu'un véhicule rassembleur pour des centres répartis partout en province, la Déclaration se voudra aussi un outil de promotion depuis longtemps désiré. À l'instar de plusieurs d'entre vous, les agrées investissent beaucoup d'efforts, dans leurs milieux respectifs, à faire connaître les archives, à sensibiliser leurs élus locaux, à clairoonner haut et fort leur importance à la population. Certains publient des chroniques historiques dans des journaux locaux, d'autres organisent des cours de paléographie ou de généalogie. Certains ont la chance de cohabiter avec des musées qui leur permettent de mettre en valeur leurs archives. La présente Déclaration, j'en suis convaincu, servira de locomotive à ces initiatives locales. Certes, la Déclaration nous servira à interpeller les décideurs, les personnages hauts placés. Mais elle est aussi là, la vraie pertinence de cette Déclaration : dans le milieu, où s'enracine tout mouvement susceptible de grandir et de s'épanouir à l'ensemble de notre société. Et c'est sous cette heureuse perspective « populaire » que les agrées endossent cet appel en faveur des archives. C'est avec un document qui souligne la *responsabilité collective* des *Québécoises et Québécois* face aux archives qu'ils retourneront dans leurs milieux, fiers de la reconnaissance de leur travail, fiers de l'importance de l'objet de leurs efforts, fiers de partager avec les Québécoises et Québécois leur passion pour notre mémoire collective.

Merci de votre attention et bon colloque.

François Cartier Président du Regroupement des services d'archives privées agrées
du Québec (RSAPAQ)

**ALLOCATION DU PORTE-PAROLE DE L'ASSOCIATION
DES PROFESSIONNELS EN GESTION DE L'INFORMATION
(ARMA - SECTION MONTRÉAL)**

Monsieur Minotto,
Monsieur le Président,
Distingués invités,
Chers collègues,

ARMA est une association internationale qui regroupe plus de 13 000 membres composés principalement de gestionnaires, de gestionnaires de documents et d'archivistes.

Ce matin, je me fais le porte-parole de la Section Montréal qui représente tous les membres de notre association au Québec.

Nous sommes heureux d'avoir été invités à participer aux travaux portant sur la rédaction de la *Déclaration pour les archives du Québec*.

Nous sommes conscients de la richesse que représentent les archives pour le Québec;

Nous sommes conscients que ces documents sont les témoins de notre existence;

Nous sommes conscients que les organismes tant publics que privés ne peuvent pas exister et progresser sans leurs archives, au sens large du terme.

Les archives sont importantes pour une saine gestion et pour fournir l'information pertinente et à jour au gestionnaire afin de lui permettre d'être efficace et prendre de bonnes décisions;

Nous sommes conscients de l'importance des archives dans notre vie privée.

Dès notre naissance, on nous remet un certificat de naissance, document essentiel au moins pour l'obtention d'un passeport. Il en est de même tout au long de notre vie. Même après la mort une attestation de décès vient confirmer notre départ.

Tout cela pour justifier le niveau d'importance qu'il faut accorder aux archives. Vous conviendrez avec moi que tous considèrent la gestion de l'information nécessaire mais jamais prioritaire.

J'exerce ma profession depuis 1966 et j'ai encore le même enthousiasme qu'au début car j'y crois, j'aime ça.

En terminant, on m'a déjà dit : « L'information, c'est le pouvoir », c'est faux. Il faudrait plutôt dire : « L'information organisée, c'est le pouvoir ».

C'est pourquoi les membres d'ARMA – section Montréal se joignent aux autres spécialistes de l'information et aux archivistes du Québec pour endosser cette déclaration.

Jean-Pierre Carrière, B.A., CRM Porte-parole de l'Association des professionnels en gestion de l'information (ARMA – section Montréal)

ALLOCATION DU PORTE-PAROLE DU GROUPE D'EXPERTISE EN GESTION DE DOCUMENTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (GED)

Le groupe d'expertise en gestion des documents au gouvernement du Québec a remplacé le 22 mai 2003 le Groupe des responsables de la gestion des documents au gouvernement du Québec qui existait depuis 1993. Il compte 148 adhérents qui travaillent dans 19 ministères et 61 organismes gouvernementaux.

Les objectifs du groupe sont :

- de faciliter la concertation et l'échange du savoir-faire entre les spécialistes en gestion des documents dans les ministères et les organismes gouvernementaux;
- d'assurer une veille informationnelle en gestion documentaire;
- de fournir des avis et des expertises ainsi que faire des représentations auprès des organismes concernés sur toute question ou orientation ayant une incidence sur la gestion des documents;
- de promouvoir l'importance de celle-ci comme moyen de favoriser l'efficacité et l'efficience au sein des organismes;
- de promouvoir la formation et le perfectionnement des spécialistes qui œuvrent dans ce domaine;
- de stimuler la recherche et l'innovation.

Depuis 2001, nous sommes entre autres impliqués étroitement dans les importants travaux présidés par les Archives nationales du Québec visant la conception, la mise en place et l'application d'un cadre de référence gouvernemental en gestion intégrée des documents.

Il pourrait paraître paradoxal à certains de constater la présence de notre groupe à ce colloque; et encore plus d'apprendre qu'il fut du comité de rédaction du projet de déclaration. Je tiens d'ailleurs à en remercier Madame Pauline Rodrigue.

Dans les faits, nous n'avons pas hésité à répondre à la demande de participer à ce projet. Juste un peu surpris peut-être, intrigués, un brin soupçonneux, nous qui généralement demandons plutôt à être entendus.

Nous allions pouvoir collaborer à une initiative qui nous donnait l'occasion d'exprimer notre vision de la réalité archivistique et de faire mentir ceux qui nous taxent de n'avoir aucun intérêt pour les documents historiques, de nous en débarrasser en les versant aux Archives nationales du Québec.

Certes, la gestion documentaire que nous contribuons à mettre en place dans les ministères et les organismes gouvernementaux est davantage perçue pour répondre aux besoins administratifs et légaux. Mais, sans nier cette réalité, notre but est aussi d'assurer la constitution d'un corpus complet de documents historiques authentiques, exacts et intelligibles. C'est à quoi nous nous acharnons à tous les jours auprès de ceux qui créent et reçoivent l'information. Cette tâche est parfois difficile. Nous avons donc constamment besoin d'appui et d'engagement. En ce sens, le projet auquel nous avons adhéré innove.

Ayant donc accepté le principe d'une déclaration pour les archives, nous poursuivions trois objectifs :

- insister sur la reconnaissance des documents comme « organes » vitaux à toute administration publique dans la gestion courante de ses mandats et ses activités ;
- donner notre appui à la reconnaissance des documents comme « objet » de mémoire ;
- militer pour une reconnaissance citoyenne et politique des archives.

Motivés par ces buts, nous avons particulièrement critiqué la première version de l'avant-projet de déclaration. Nous trouvons qu'il privilégiait un angle plus historique, surtout par la présence presque en opposition des concepts « documents » et « archives » ou « documents » et « patrimoine ». Il reflétait aussi une démarche plus corporatiste, interpellant l'archiviste plutôt que le citoyen ou le « politique ».

Le projet que nous commentons aujourd'hui est donc issu de chaudes luttes!!!
Je blague...

Perfectible peut-être, nous sommes ici pour en discuter, ce projet porte l'effort collectif de conciliation des intérêts des uns et des autres vers un même objectif que nous avons d'emblée accepté.

Objectif qui demeure fondamental et qu'il ne faudrait pas remettre en cause, surtout pour nous qui devons résoudre des problématiques émergentes reliées à la gestion et à la conservation des documents électroniques créés, reçus et déposés dans des espaces virtuels complexes ; des données de plus en plus nombreuses dans les banques de données. Mais des problématiques qui font aussi ressortir l'absence de préoccupations des créateurs et des utilisateurs par rapport à la pérennité de ces informations.

D'une certaine façon, cela me rappelle ce que Proust écrivait : « Le souvenir d'une certaine image n'est que le regret d'un certain instant, et les maisons, les routes, les avenues sont fugitives, hélas, comme les années. »

Agir. Voilà ce qui nous vient spontanément. Nous avons un pouvoir sur ce qui est fugitif et le devoir de conserver les images. À nous d'en convaincre le plus de personnes afin que celles-ci le fassent à leur tour. Et qu'ensemble nous nous sentions concernés et exerçons des pressions sur les autorités décisionnelles qu'elles soient administratives ou politiques.

Malgré le scepticisme de certains de nos membres quant à la portée d'une telle déclaration, nous croyons qu'elle atteindra son objectif et qu'essentiellement elle nous aidera à faire ce que nous faisons à tous les jours. Elle nous aidera :

- parce que nous pourrons y faire adhérer l'ensemble des personnes qui œuvrent au sein de nos organismes ;
- parce qu'elle englobe l'ensemble des documents que les signataires créent, reçoivent et conservent ;
- parce qu'elle réfère à la responsabilité de chacun et provoque une prise de conscience ;
- parce qu'elle exige des signataires d'y croire et de faire en sorte qu'ils s'investissent eux-mêmes ;

- parce qu'elle associe les signataires à la constitution du patrimoine d'un peuple;
- parce qu'elle est un appui à des principes auxquels nous croyons;
- parce qu'elle est une réalisation conjointe et unanime de tous les groupes associés à l'archivistique.

Imaginez dans vos organismes cette déclaration signée par tous, reproduite en poster géant et affiché dans un espace stratégique.

Imaginez, en appui à cette déclaration, la proclamation par le Gouvernement du Québec d'une journée des archives avec une séance de signature publique des députés de l'Assemblée nationale du Québec.

Imaginez tous ces sites WEB avec dans leur page d'entrée une bannière qui dirait : Déclaration pour les archives du Québec, cliquez ici.

Cette déclaration tirera sa force de la détermination que nous aurons à la faire exister. Il nous faut donc trouver ensemble les meilleurs moyens pour rendre cela possible.

Il faudra aussi que cette reconnaissance et cet engagement durent. Nous devons donc trouver comment nous assurerons la permanence de la parole donnée.

Je ne voudrais pas terminer sans remercier au nom du GEGD le porteur de cette idée et coordonnateur de la démarche, M. Denys Chouinard; les membres du comité de rédaction et du comité de rédaction restreint qui ont accompli un travail majeur et les membres du comité organisateur pour ce colloque. Un merci tout spécial à Diane Baillargeon pour sa compréhension indéfectible.

Michel Lévesque Groupe d'expertise en gestion de documents du Gouvernement du Québec (GEGD)

ALLOCATION DU PRÉSIDENT DU SOUS-COMITÉ DES ARCHIVISTES DE LA CREPUQ

Bonjour à toutes et à tous,

Au nom de mes collègues du Sous-comité des archivistes de la CREPUQ (la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec), je remercie d'abord les initiateurs du projet de Déclaration pour les archives du Québec de nous avoir invités à participer à cette démarche collective, depuis les premières discussions, jusqu'au dépôt du texte sur lequel nous avons l'occasion d'échanger à la faveur de ce colloque.

Créé en 1977 et relevant du Comité des secrétaires généraux, le Sous-comité des archivistes de la CREPUQ réunit les responsables des services d'archives des établissements universitaires québécois en un lieu d'échanges, de mise en commun et d'entraide en soutien à la réalisation de leurs mandats respectifs. C'est dans ce contexte que le Sous-comité a publié il y a quelques années une monographie sur la gestion des documents informatiques et, plus récemment, une nouvelle édition du *Recueil des règles de conservation des documents des établissements universitaires québécois*, recueil comprenant des règles particulières pour les documents numériques et dont les versions française et anglaise ont reçu un accueil favorable au Québec et à l'étranger. Enfin, le Sous-comité a publié en 2004 un rapport sur *La gestion des documents numériques dans les établissements universitaires du Québec*. Disponible sur le web, le rapport présente un état de la situation dans le réseau universitaire québécois et propose un modèle de gestion de même qu'un modèle de plan d'action en vue de favoriser l'actualisation de projets en gestion des documents numériques dans les universités québécoises.

La très grande majorité des services d'archives du réseau universitaire du Québec sont dotés d'un mandat à deux volets, soit la gestion des documents administratifs et la gestion des archives historiques, en soutien à l'enseignement supérieur et la recherche, mission fondamentale des établissements universitaires.

Le volet « gestion des documents administratifs » ressemble à celui exercé par l'ensemble des services d'archives chargés de cette responsabilité. Toutefois, les services d'archives universitaires sont confrontés à une situation particulière caractérisée par la très grande mobilité des administrateurs des établissements, généralement des professeurs de carrière, nommés pour des mandats d'une durée limitée, et qui une fois ces mandats complétés, retournent à leurs activités d'enseignement et de recherche.

Le volet « gestion des archives historiques » présente aussi des caractéristiques distinctives. En plus de conserver et de rendre accessibles leurs archives institutionnelles, les universités conservent et diffusent une quantité très importante de fonds privés, souvent d'importance nationale, contribuant ainsi de manière significative à la constitution de la mémoire archivistique du Québec. L'accroissement des archives de source privée est tributaire des activités des professeurs et des chercheurs, qui sont des créateurs d'archives mais aussi, avec leurs étudiants, les premiers utilisateurs de ces archives. Le plus souvent, c'est justement sur la recommandation de professeurs que les archives privées sont acquises pour soutenir les activités d'enseignement et de recherche des professeurs et les activités d'apprentissage des étudiants.

Les archives privées des universités québécoises constituent donc un patrimoine documentaire profitant prioritairement aux professeurs, aux chercheurs et aux étudiants

du réseau universitaire. Mais ce patrimoine bénéficie également à la collectivité, à la société tout entière, comme en témoigne la forte proportion des chercheurs qui fréquentent les salles de consultation des services d'archives des universités mais qui proviennent de l'extérieur. Ces chercheurs de différents milieux, poursuivant des recherches de toutes natures, trouvent dans les archives des universités la matière première indispensable pour préparer des expositions, pour réaliser des films et des documentaires, pour écrire des livres, etc., bref pour créer des œuvres dont les retombées dépassent largement les frontières des universités. Un exemple, parmi d'autres, illustre cette réalité. Il y a quelques mois, une biographie du libraire montréalais Henri Tranquille, destinée au grand public, a été publiée aux Éditions du Septentrion. Cette biographie aurait été forcément incomplète sans la consultation du Fonds Henri Tranquille conservé par le Service des archives de l'Université de Sherbrooke. Ce fonds a été acquis d'abord et avant tout pour soutenir les activités du Groupe de recherche sur l'édition littéraire au Québec, une unité de recherche rattachée à l'Université de Sherbrooke et principalement composée de professeurs. Mais voilà qu'en raison de son potentiel de recherche, le Fonds Tranquille a pu servir à l'élaboration d'une œuvre dont le rayonnement transcende les activités d'enseignement et de recherche de la même université.

Malgré l'utilisation importante des archives par les chercheurs, on observe à regret depuis quelques années une diminution progressive des acquisitions d'archives privées par les universités en raison des contraintes budgétaires qui obligent les responsables de services d'archives à être plus sélectifs, voire plus restrictifs. Ainsi, les services d'archives universitaires ont besoin comme tous les autres de communiquer plus largement l'importance des archives, de leur traitement et de leur mise en valeur afin notamment d'accroître les ressources humaines, financières, matérielles et technologiques nécessaires pour répondre adéquatement aux exigences de leurs mandats.

Avec grand enthousiasme, les responsables des services d'archives universitaires sont donc favorables à la proclamation d'une Déclaration pour les archives du Québec. La Déclaration constituera en quelque sorte une première grande sortie publique, formelle et officielle, destinée à sensibiliser les utilisateurs d'archives, les décideurs, les leaders d'opinion, à l'importance de la préservation et de l'utilisation du patrimoine archivistique québécois dont les archivistes ne sont pas les seuls responsables. Les retombées de la Déclaration devraient se concrétiser par un engagement individuel et collectif, un engagement tangible de la part du plus grand nombre, afin que des moyens accrus soient déployés pour atteindre ces fins.

Je n'insisterai pas davantage sur l'importance des archives et sur la nécessité de sensibiliser les utilisateurs potentiels et le grand public à cette importance. D'autres intervenants l'ont fait avant moi et d'autres le feront sans doute après moi. À ce moment-ci du processus, considérant que nous en sommes à faire le point entre nous, c'est-à-dire entre archivistes principalement, sur le libellé de la Déclaration et ce, avant d'établir une stratégie pour en faire la promotion, je limiterai mon propos à quelques mots concernant l'engagement que les archivistes universitaires sont prêts à prendre en rapport avec la Déclaration.

Ainsi, munis d'un consensus sur le texte de la Déclaration et sur un plan d'action pour en assurer la proclamation, la diffusion et la promotion, et forts de l'appui de nos secrétaires généraux, nous souhaitons poursuivre notre participation à

chacune des prochaines étapes du projet de Déclaration pour les archives du Québec. Une fois la Déclaration adoptée, nous collaborerons à la sollicitation du plus grand nombre possible d'adhérents que nous trouverons parmi les utilisateurs de nos services d'archives, c'est-à-dire des décideurs, des professeurs, des chercheurs et des étudiants de nos établissements, mais aussi parmi d'actuels et d'anciens chercheurs provenant de l'extérieur. Ainsi, nous contribuerons à l'effort collectif nécessaire pour atteindre les objectifs de la Déclaration et pour assurer sa pérennité. Alors que la nouvelle réalité de la constitution du patrimoine documentaire numérique commande des interventions et des ressources supplémentaires à celles consacrées aux opérations traditionnelles des services d'archives, la Déclaration arrive à point. Archivistes de tous les milieux, nous pourrions alors exploiter, dans le sens le plus constructif du terme, un texte collectivement adopté, vivant et actuel, pour appuyer, soutenir et renforcer nos énoncés respectifs de mission et de mandats de services d'archives de même que leur réalisation.

Nous sommes fiers d'être partenaires d'une démarche dont l'objectif ultime est de favoriser une meilleure préservation et une meilleure accessibilité de la mémoire documentaire du Québec afin que les personnes et les organismes qui ont besoin de cette mémoire prennent pleinement conscience de cette richesse collective et de son potentiel sur leur fonctionnement, leur développement, leur évolution.

Je vous remercie.

Frédéric Brochu Président du Sous-comité des archivistes de la CREPUQ

ALLOCATION DU PRÉSIDENT DU REGROUPEMENT DES SERVICES D'ARCHIVES DE LA RÉGION DE QUÉBEC (RSAQ)

Il y a quelques décennies, le groupe humoristique Les Cyniques parodiait un politicien créditiste en débutant un numéro par la formule suivante : « avant de parler, j'aimerais dire quelque chose ». Je reprends donc cette boutade à mon compte pour vous expliquer brièvement, en introduction, ce qu'est le Regroupement des services d'archives de la région de Québec.

Fondé en 1983, notre Regroupement est un organisme de concertation, de partage d'expertise, de réalisation de projets d'intérêt commun et de représentation sur des sujets d'importance pour ses membres. Il compte présentement 26 services d'archives membres, répartis un peu partout dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches et reliés à différents milieux. Ainsi, on retrouve aussi bien des services d'archives de communautés religieuses, de municipalités, d'établissements d'enseignement, de sociétés historiques, de musées, voire même d'entreprises, sans compter quelques centres d'archives régionaux. On parle donc d'un membership très diversifié, dont le point commun est l'acquisition, la conservation, le traitement et la diffusion de documents d'archives.

Le projet de Déclaration pour les archives du Québec a rapidement suscité l'intérêt de notre Regroupement. D'une part, nous partageons tous et toutes le même constat, à l'effet que les archives n'ont pas, de manière générale, la considération et le soutien qu'elles méritent, particulièrement lorsqu'on considère leur importance cruciale pour la mémoire collective. D'autre part, loin de vouloir se replier sur elle-même et de pleurnicher dans son coin, la communauté archivistique de la grande région de Québec a plutôt opté pour l'action et la proactivité, en se disant que c'est par notre dynamisme et nos efforts concertés que l'on pourra faire évoluer positivement la situation des archives dans nos communautés. En ce sens, nous percevons le projet de Déclaration comme une occasion privilégiée pour contribuer à une meilleure reconnaissance du rôle et de l'utilité des archives. C'est donc avec enthousiasme que le Regroupement des services d'archives de la région de Québec participe à la réalisation de ce projet qui nous tient à cœur.

Dès le début, il nous est apparu très clairement que la Déclaration ne devait pas devenir une profession de foi entre archivistes et encore moins une manifestation corporatiste. Au contraire, pour que les archives obtiennent la reconnaissance qu'elles méritent, il faut faire en sorte que la Déclaration rejoigne et suscite l'adhésion d'une foule de gens de divers horizons, afin d'établir une base solide sur laquelle nous pourrions nous appuyer pour aller de l'avant. Ce n'est que par un large consensus au sein de la société, non seulement dans les milieux culturels et patrimoniaux mais aussi dans plusieurs autres secteurs d'activité, que l'on viendra à donner aux archives la place et la visibilité qu'elles devraient avoir. Je profite donc de l'occasion pour remercier et féliciter les conférenciers que vous entendrez aujourd'hui, particulièrement ceux et celles qui ne proviennent pas du milieu des archives, pour l'intérêt qu'ils manifestent déjà à l'endroit de ce projet.

Il faut dire que la perception des uns et des autres à l'égard des archives peut varier énormément. Pour certains individus, trop nombreux encore, les archives ne constituent qu'un amas de vieux documents qu'il peut parfois être amusant de consulter

mais qui sont surtout encombrants, peu utilisés et coûteux à conserver. Autrement dit, des objets de curiosité dont on pourrait se passer. Pour ces gens, la conservation des archives s'avère une forme de luxe culturel ou, au mieux, un mal nécessaire.

Pour d'autres, les archives ne suscitent que de l'indifférence.

Enfin, certains sont carrément allergiques à tout ce qui leur semble appartenir au passé et cherchent à s'en distancer en se présentant comme des gens tournés vers l'avenir, qui « vont de l'avant », craignant par dessus tout d'être identifiés comme des « has been », davantage intéressés par leurs exploits antérieurs que par les défis qui sont devant eux, comme si l'un devait nécessairement exclure l'autre.

Ces préjugés défavorables à l'endroit des archives sont malheureusement trop répandus, même s'ils sont rarement exprimés d'une manière aussi directe. Pourtant, comme l'écrivait avec beaucoup de pertinence madame Martine Cardin, professeur d'archivistique à l'Université Laval, « les archives jouent un rôle considérable dans le fonctionnement et le devenir d'une institution. Elles réunissent patrimoine et administration, gestion et culture, passé et présent dans une même pratique tournée vers l'avenir. »* En fait, l'un de nos défis consiste justement à faire en sorte que le projet de Déclaration contribue à répandre largement cette perception juste et positive de l'importance et de l'utilité des archives.

Dans cette optique, l'expression classique voulant qu' « *on voit mieux où on va lorsqu'on sait d'où on vient* » prend tout son sens. Bien que cette formule ait été utilisée à toutes les sauces, elle demeure néanmoins pertinente car elle est très évocatrice. On peut aussi songer à d'autres formules, du genre : « *les archives, pour éviter l'Alzheimer collectif* ». Au fond, peu importe les formules. L'important est de mieux faire comprendre l'apport des archives et de susciter un large consensus à cet égard dans l'ensemble du Québec. Mission de longue haleine, certes, mais qu'il faut réaliser pas à pas car le changement de perception ne se fera pas tout seul, par les miracles de la pensée magique. La Déclaration pour les archives du Québec doit être perçue comme l'une des pierres angulaires de ce travail, non comme son aboutissement. En ce sens, l'adoption de la Déclaration ne constitue qu'une étape.

Par ailleurs, ce travail pour faire sortir les archives de l'ombre revêt une importance toute particulière au Québec, car la société québécoise doit se développer et s'épanouir dans un continent dominé par des voisins culturellement assez différents et, très souvent, fort envahissants. Cela soulève évidemment la question de « l'identité québécoise ». Or, les archives ne constituent-elles pas la source privilégiée pour prendre connaissance de cette identité, façonnée au fil des ans par les pratiques de vie, les comportements, les lois, les institutions, la langue, la nature du développement économique, les manifestations culturelles, etc.? Il faut comprendre que cette identité n'est certainement pas quelque chose de statique, de figé dans le temps. Au contraire. C'est quelque chose de très vivant, qui évolue sans cesse. D'ailleurs, l'un des plus importants défis de la société québécoise est celui d'évoluer, d'aller de l'avant, de se transformer, tout en ne perdant pas sa cohérence et sa personnalité distinctive. Devant un tel défi, la mémoire collective

* CARDIN, Martine. 1995. *Archivistique : Information, Organisation, Mémoire : l'exemple du Mouvement coopératif Desjardins, 1900-1990*. Sillery, Septentrion. 29-30.

devient un élément carrément essentiel. Cette vision des choses doit, elle aussi, être diffusée, propagée, pour finir par être largement partagée.

Dans un contexte de changement, on entend souvent qu'il faut « *faire attention pour ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain* ». C'est une belle image. Dans le même ordre d'idées, André Gide écrivait, il y a bien longtemps, que « *l'histoire, est ce qui empêche l'avenir d'être n'importe quoi* ». Cette formulation est également très porteuse de sens. En fait, d'une manière ou d'une autre, il faut comprendre que les archives renferment les racines de notre identité collective et que les racines d'une société sont un élément bien vivant, qui grandit sans cesse, tout comme les racines d'un arbre. On ne peut nier que l'arbre en a absolument besoin pour continuer de croître, et même pour demeurer vivant. C'est un peu la même chose avec les archives, par rapport à la société. Bien qu'elles ne soient pas très visibles, les archives jouent un rôle essentiel.

Ainsi, loin de l'image des archives servant à une contemplation béate et passive du passé, nous devons présenter celles-ci comme des outils permettant de saisir l'évolution de la société et des multiples éléments qui la composent, comme des sources vérifiables et réutilisables permettant de *comprendre, pour mieux avancer*.

En terminant, j'aimerais remercier et féliciter la petite équipe qui a œuvré, au cours des derniers mois, à l'élaboration du projet de Déclaration pour les archives du Québec, et plus particulièrement mon collègue Denys Chouinard, président du Groupe d'archivistes de la région de Montréal (GARM), qui fut l'initiateur, le coordonnateur et le véritable moteur de ce projet. Ce fut un travail admirable et il y a lieu d'en être fier.

Merci de votre attention.

Francis Leblond Président du Regroupement des services d'archives de la région de Québec (RSARQ)

ALLOCATION DE LA PRÉSIDENTE DU REGROUPEMENT DES ARCHIVISTES RELIGIEUX (RAR)

L'invitation adressée au Regroupement des archivistes religieux (RAR) de participer au projet de la Déclaration des archives du Québec nous a réjouis. Un membre du conseil, le père Albert Dumont, op, fut aussitôt délégué et devint l'agent entre notre association et le groupe de travail.

Mais comment les archivistes religieux peuvent-ils se solidariser avec ce projet? L'histoire, l'identité, le mandat et les objectifs du RAR apportent une réponse. Tout autant que le contexte actuel et une préoccupation pour la conservation pérenne du patrimoine archivistique religieux, sa mission évangélisatrice et culturelle. Présentons d'abord l'association.

Historique du RAR

Le Regroupement des archivistes religieux est issu d'un ensemble d'événements qui, en toute honnêteté, oblige à rappeler l'action de la Fédération des Frères éducateurs (FFE). Car cette dernière semblait devoir poser la pierre qui scellerait la fondation d'une première association d'archivistes.

En effet, lors de la réunion convoquée à cette intention, à l'automne 1967, la rédaction des statuts et règlements figurait à l'ordre du jour. Vu l'importance de la rencontre, une personne-ressource avait été invitée, l'archiviste de l'archevêché de Montréal. Celui-ci, monsieur François Beaudin, informa alors qu'une idée analogue mûrissait parmi les archivistes du secteur public. Il suggéra de renforcer plutôt ce projet encore en gestation.

La proposition rallia les supérieurs provinciaux. En décembre 1967, les archivistes religieux masculins et féminins, délégués de leurs communautés respectives, se retrouvèrent donc à Montréal pour un premier contact d'importance avec leurs collègues du secteur public. Surprise! Les archivistes religieux étaient les plus nombreux; des indiscrets diront même... que leur nombre permit que la réunion eût lieu ce soir-là. La bonne volonté de chacun joint au désir d'un lieu de rencontres et d'échanges sur l'objet de son travail, les archives, donna naissance *illico* à l'Association des archivistes du Québec (AAQ). Événement qu'évoque, quinze ans plus tard, un article intitulé : « Née à Québec ... mais conçue à Santa Fe. New Mexico (U.S.A)... et à Québec! »*

La fondation d'une association de professionnels de l'archivistique au Québec marque la première alliance des archivistes de la mémoire religieuse avec ceux du secteur public. Ils se retrouvent dans un des sous-groupes (1971) de l'AAQ jusqu'à la dissolution du comité des archives religieuses (1976). L'isolement ressenti par la suite suscita l'initiative de former une association spécifique. Le *Regroupement des archivistes religieux* devint réalité en 1978.

Identité et mandat

Organisme d'entraide au bénéfice des personnes œuvrant dans les archives des congrégations religieuses de femmes et d'hommes, des instituts séculiers, des sociétés de

* *La Chronique*, vol. XII, n° 4, décembre 1982, p. 5-6.

vie apostolique, des paroisses et des diocèses, le *Regroupement des archivistes religieux* compte aujourd'hui au-delà de deux cents membres francophones.

Personnel professionnel et mandaté, il assume la responsabilité du traitement des archives en s'adonnant aux grandes fonctions archivistiques dans les organismes religieux énumérés précédemment. Divers documents récents, dont ceux de la Commission de la culture, distinguent bien ce « patrimoine archivistique religieux et ecclésiastique, matériel et immatériel » et le qualifient d'important et de volumineux.

Objectifs et activités

Le RAR vise à réunir les personnes œuvrant dans les services d'archives religieuses, à promouvoir la mise en application des principes et des méthodes archivistiques et à développer la collaboration. Aussi entretient-il des liens avec les centres d'archives des secteurs privé et public comme avec les associations corporatives du Québec et du Canada, dont le groupe des archivistes catholiques anglophones (le CAG).

Depuis un quart de siècle, citons quelques-unes de ses réalisations : le perfectionnement continu des membres, l'élargissement de l'accès aux archives, l'embauche de laïcs qualifiés, le développement de la culture chrétienne, l'appropriation des lois civiles et canoniques ainsi que l'enseignement de l'Église en regard de ses biens culturels.

Le RAR s'est préoccupé spécialement, depuis une décennie, de la conservation pérenne des archives des congrégations devenues, en raison de l'attention vigilante de leurs propriétaires, abondantes et riches tant pour la nouvelle évangélisation que pour la recherche courante et scientifique. Témoin de la vie spirituelle et apostolique d'un corps religieux, ce patrimoine documentaire permet justement d'expliquer les traces d'une époque où la religion, associée à de multiples œuvres caritatives ou sociales, laissa des repères lisibles dans la toponymie, l'art et l'architecture. Il démontre également la variété des documents produits pour la conduite des affaires.

La recherche de solutions assurant un avenir à cet héritage, parfois séculaire, et les actions posées à cet égard sont à relier à la nature et à la fonction des biens ecclésiastiques inaliénables et devant remplir des fonctions pastorales dans l'Église. Fonctions s'harmonisant certes avec la promotion de la culture régionale, nationale et mondiale. D'où le congrès de 1998, sous le thème : *L'avenir des archives ecclésiastiques des communautés religieuses au XXI^e siècle*. Et plus spécialement, l'étude subséquente qui mobilisa tous les services d'archives et dont le rapport identifie bien la problématique : *Avenir des archives religieuses ou ecclésiastiques. Études de solutions concrètes pour leur permanence*.

Raisons de l'appui à la Déclaration des archives du Québec

La synthèse précédente laisse déjà entendre que la Déclaration des archives du Québec ne peut que susciter un vif intérêt de la part de notre Regroupement. En effet, si les archives issues de la vie spirituelle, apostolique, économique ou administrative du milieu spécifique présenté renferment des ressources historiques inestimables, il en est de même pour toutes les autres archives : musicales, littéraires, juridiques, hospitalières, etc. D'ailleurs, les pièces, de quelque organisme que ce soit, répondent à de multiples besoins ; elles favorisent, entre autres, l'exercice des droits et des obligations,

la compréhension du passé, la documentation du présent et de meilleures perspectives d'avenir. Le contexte actuel sollicite les pages qui consignent la gamme colorée de l'expérience humaine comme il éveille au devoir d'estimer, de sauvegarder et de diffuser les témoignages de toute origine.

À cet égard, la Déclaration revêt une importance primordiale pour la mémoire particulière et collective. Au fait, elle offre une occasion sans précédent d'affirmer la nécessité, le rôle et l'utilité de toutes les archives dans l'acquisition du savoir, l'évolution des connaissances, l'intelligence du temps, bref, de la vie. Elle invite précisément chaque citoyen à assumer sa responsabilité dans la constitution et la préservation d'un héritage essentiel pour sa valeur d'information, de témoignage et de recherche. Sensibilisée à la richesse et à l'importance du corpus archivistique, la population y attachera une plus grande considération qui, espérons-le, entraînera un soutien effectif.

De plus, nous convenons que la société deviendra meilleure si elle veille aux sources de son histoire propre à améliorer la vie individuelle et à enrichir la vie culturelle. Car promouvoir une plus grande reconnaissance des traces et de l'action de l'homme sur notre territoire, c'est permettre que vive la mémoire de notre entité originale, profondément humaine et aux racines chrétiennes.

C'est pourquoi le Regroupement des archivistes religieux se porte solidaire des autres associations pour demander une plus grande appréciation « des papiers », prestigieux ou modestes, éléments fondamentaux de notre patrimoine. En ce sens, il juge la Déclaration à propos et, comme en 1967, adhère à ce projet engageant, rassembleur et qui se veut respectueux des droits de chacun : individus, créateurs, propriétaires et utilisateurs des archives.

Félicitations à ceux qui ont eu l'idée de cette Déclaration, et à travers une démarche réunissant neuf associations d'archivistes, l'ont menée résolument à une heureuse issue. Remerciements surtout à monsieur Denys Chouinard, maître d'œuvre du projet.

Marie Marchand, osu Présidente du Regroupement des archivistes religieux (RAR)

ALLOCATION DU PRÉSIDENT DU RÉSEAU DES SERVICES D'ARCHIVES DU QUÉBEC (RAQ)

Chers collègues et amis,

En guise d'introduction, vous me permettez de vous parler d'un pari que j'ai pris avec Denys Chouinard. Il y a quelques mois, à l'occasion d'une rencontre au sujet de la *Déclaration*, j'ai fait part à Denys de ma crainte que la réponse à notre invitation à participer au présent colloque ne soit pas à la hauteur de nos attentes. Je suis naturellement positif dans la vie, mais il faut croire que cette journée-là je broyais du noir. En effet, bien que convaincu de l'importance du sujet pour le milieu archivistique, je n'étais pas vraiment certain que beaucoup d'archivistes et d'utilisateurs d'archives accepteraient de consacrer une journée complète de leur temps pour venir discuter d'un projet de déclaration pour les archives.

C'était sans compter la persévérance, voire même l'acharnement, de Denys et de son équipe qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour élaborer le programme de la journée et pour en faire la promotion. Si quelqu'un de notre milieu n'a pas reçu l'information concernant l'activité d'aujourd'hui, il s'agit sûrement d'un ermite qui, privé du service postal et d'électricité, consacre sa vie à la préservation des archives de la forêt enchantée. Comme on le constate aujourd'hui, j'ai perdu ce pari et j'en suis très heureux, car, à mon avis, le succès du processus visant à doter la société québécoise d'une *Déclaration pour les archives du Québec* repose, d'abord et avant tout, sur l'engagement de tous les intervenants de notre milieu; le taux de participation à l'activité d'aujourd'hui est on ne peut plus encourageant. J'en suis d'autant plus heureux que les représentants et représentantes des services d'archives membres du RAQ sont ici en grand nombre.

Le Réseau des services d'archives du Québec (RAQ)

Fondé en 1986, le Réseau des services d'archives du Québec (RAQ) regroupe plus de 150 services d'archives couvrant toutes les régions du Québec et œuvrant dans toutes les sphères d'activités incluant notamment les secteurs gouvernemental, religieux, privé, de l'éducation, municipal, muséal et des sociétés historiques. Rassemblant des organismes de toutes les dimensions et aux vocations multiples, le RAQ représente une des composantes majeures de l'infrastructure archivistique québécoise.

Le RAQ a comme principaux objectifs :

- de promouvoir le développement et la mise en valeur des archives historiques;
- de favoriser le partage d'expertise, d'expérience et de ressources;
- d'agir comme instrument de consultation et de groupe de pression auprès des divers intervenants des milieux archivistiques québécois et canadien.

Parmi les principales activités qui découlent de sa mission, le RAQ :

- coordonne l'implantation d'un réseau informatique permettant la mise en commun des descriptions archivistiques de tous les services d'archives québécois;
- suscite des projets d'intérêt commun et l'instauration de services coopératifs;

- coordonne la mise en œuvre pour le Québec des programmes d'aide financière du Conseil canadien des archives et de Bibliothèque et Archives Canada ;
- fournit un service conseil à ses membres ;
- organise un colloque annuel à l'intention de tous les services d'archives du Québec ;
- représente les intérêts des services d'archives québécois auprès des décideurs politiques et des autres intervenants du secteur culturel et patrimonial. À cette fin, le RAQ s'associe aux autres partenaires du milieu archivistique québécois.

Le RAQ et la Déclaration pour les archives du Québec

Le RAQ a été, dès le début, associé au processus de rédaction de la *Déclaration*, le texte qui est soumis à notre réflexion aujourd'hui a fait consensus au sein de la communauté archivistique québécoise et rejoint pour l'essentiel les aspirations de la très grande majorité de nos membres. Je n'ai donc pas l'intention de m'y attarder ; je souhaite plutôt vous faire part de quelques réflexions sur les raisons qui poussent le RAQ à participer activement à ce projet collectif.

1. Accroître notre visibilité

La première raison qui peut être invoquée pour justifier l'adhésion formelle du RAQ et de ses services d'archives membres au projet de la *Déclaration* est sans contredit une volonté d'accroître notre visibilité au sein de nos organismes parrains, auprès des instances politiques, auprès des bailleurs de fonds du secteur culturel, auprès des autres professions et, aussi, auprès du grand public.

D'ailleurs, à l'occasion du dernier colloque du RAQ, tenu le 5 octobre dernier dans cette même salle, il a été dit et répété que les responsables de services d'archives auraient avantage à développer leurs habiletés de gestion et leurs réflexes juridiques, à améliorer leurs moyens de communication et à multiplier leurs interventions politiques. En restant cantonnés dans des activités professionnelles qu'ils maîtrisent bien mais qui, compte tenu de leur spécificité, ne concernent dans les faits qu'eux, les responsables de services d'archives éprouvent énormément de difficultés à obtenir les ressources nécessaires à l'accomplissement de leur mandat et même à préserver les acquis. Pour être davantage reconnus, il faudrait donc élargir notre champ de compétence en y ajoutant des notions – inhabituelles dans notre langage – telles *opportunisme, coûts/bénéfices, approche stratégique, marketing, concertation, alliances* et *reddition de comptes*. En devenant de meilleurs gestionnaires, de meilleurs communicateurs et de meilleurs lobbyistes, les responsables de services ont beaucoup plus de chance d'accroître leur visibilité au sein de leur organisme parrain et du secteur de la culture en général.

Le projet de la *Déclaration* fournit une occasion unique de mettre en pratique les beaux principes si souvent énoncés. Si le processus de rédaction de la *Déclaration pour les archives au Québec* est un bon exemple de concertation du milieu archivistique québécois, son acceptation par nos partenaires habituels et sa promotion au sein de notre organisme parrain et auprès d'un public élargi représentent le véritable défi de l'opération. Pour le RAQ et pour ses membres, les retombées d'une reconnaissance

publique de l'importance des archives peuvent être majeures notamment au plan des ressources ; c'est donc sans réserve qu'ils appuient le projet et qu'ils souhaitent collaborer activement à l'atteinte de ses objectifs.

2. Renforcer les alliances avec nos partenaires naturels

L'engagement du RAQ et de ses membres dans le projet s'explique aussi par l'occasion qu'il nous offre de renforcer les alliances avec nos partenaires naturels. Un service d'archives est, en quelque sorte, un carrefour où se rencontrent trois groupes d'intervenants qui, tout en ayant le plus souvent des objectifs spécifiques, portent tous le plus grand intérêt à la préservation et à la mise en valeur des archives. Ainsi, dans le cadre de leurs fonctions, les responsables de services d'archives côtoient chaque jour des partenaires naturels que sont les utilisateurs et les créateurs, dont la collaboration est à notre avis essentielle au fonctionnement et au développement des archives ; or, ces partenaires ne sont pas suffisamment mis à contribution ou, lorsqu'ils le sont, c'est souvent lorsque la situation est désespérée.

L'histoire de l'archivistique des quelques vingt dernières années est très éloquente sur le rôle primordial que peuvent jouer les utilisateurs et les créateurs dans le développement des archives. On se rappellera par exemple le cas de l'adoption de la *Loi sur les archives* alors que les divers groupes de partenaires naturels ont fait front commun avec les archivistes pour que la loi soit adaptée à nos besoins fondamentaux. Ce fut également le cas au plan canadien, lorsque les utilisateurs ont uni leurs efforts à ceux des archivistes pour convaincre les politiciens de la nécessité d'investir dans le traitement des arrérages (1985) et dans un plan national de conservation (1991). Au plan local, notamment au sein des organismes parrains, c'est le plus souvent l'appui des créateurs institutionnels et des principaux utilisateurs qui explique le développement sinon le maintien des services d'archives. À notre avis, le projet de la *Déclaration* offre une occasion unique aux responsables de services d'archives de se rapprocher de leurs partenaires naturels lesquels, il faut bien l'avouer, ont souvent plus d'influence auprès des décideurs et des bailleurs de fonds.

3. Partager la responsabilité des archives

La troisième raison qui peut expliquer la participation active du RAQ et de ses membres au projet de la *Déclaration* est notre souhait de dépersonnaliser la responsabilité des archives ou, à tout le moins, de chercher à partager cette responsabilité. Ce souhait découle du constat que, trop souvent, les archives représentent la chasse gardée de l'archiviste. Cette perception qui, il faut bien l'admettre, a été souvent encouragée sinon initiée par les archivistes eux-mêmes désireux d'affirmer l'originalité de leur expertise et l'importance de leur profession dans la société a certainement eu des effets négatifs. Combien de fois, dans le cours de nos activités, entendons-nous des phrases telles que « Voici des documents pour vos archives ? Quels sont les documents dont vous avez vraiment besoin pour vos archives ? ». Ces phrases reflètent bien cette perception à l'effet que les archives ne sont pas la propriété de l'organisme parrain ou du citoyen ; il est donc difficile que ces derniers adhèrent facilement à des objectifs de mise en valeur. Cette façon de penser est unique au sein des organismes ; il n'est jamais question, par exemple, des immeubles du Service des terrains et bâtiments pour désigner les ressources

immobilières placées sous la responsabilité de cette unité, mais bien des immeubles de l'université ou de la municipalité. À notre avis, il faut profiter de la *Déclaration* pour rappeler aux citoyens et citoyennes et à tous les membres du personnel d'un organisme que les archives constituent un bien collectif qu'il importe de préserver et de mettre en valeur dans l'intérêt de tous et de toutes; c'est ce que j'appellerais « dépersonnaliser ou partager la responsabilité des archives ». Si le texte actuel de la *Déclaration* reflète assez bien cette volonté, il faudra poursuivre en ce sens au moment de sa promotion.

Conclusion

L'atteinte des objectifs visés par l'adoption d'une *Déclaration pour les archives du Québec* ne sera guère facile mais des progrès substantiels peuvent être réalisés si tous les intervenants – archivistes, créateurs et utilisateurs – n'hésitent pas à s'engager et travaillent de concert. Je tiens à vous assurer que le RAQ et ses membres seront au premier rang des promoteurs de ce projet collectif.

Guy Dinel Président du Réseau des services d'archives du Québec (RAQ)

ALLOCATION DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ)

Distingués invités,
Chers collègues,
Chers amis,

D'entrée de jeu, j'aimerais vous dire à quel point l'Association des archivistes du Québec est heureuse d'être associée et de participer activement à cette démarche unique et novatrice dans les annales de l'archivistique québécoise que constitue la Déclaration pour les archives du Québec. L'AAQ regroupe quelques 550 membres professionnels et techniciens œuvrant dans toutes les sphères d'activités publiques ou privées dans toutes les régions du Québec. Depuis près de 40 ans, nos membres travaillent constamment à la reconnaissance de la profession d'archiviste, au développement de l'archivistique et à la promotion des archives. Mais, même avec la meilleure volonté des archivistes, y a-t-il reconnaissance possible sans être d'abord entouré et appuyé par les producteurs d'archives, les décideurs et les citoyens et citoyennes? C'est donc avec fierté que l'AAQ participe à ce colloque qui vise à faire connaître et reconnaître les archives au Québec et, par la même occasion, les professionnels qui contribuent à l'enrichissement, la préservation, la protection et la diffusion de notre patrimoine archivistique.

L'engagement de l'AAQ à la promotion des archives se manifeste depuis longtemps par des représentations publiques auprès des décideurs, avec la production de mémoires et diverses interventions en concertation avec les autres organismes de la communauté archivistique. Lorsque Denys Chouinard, président du GARM et coordonnateur du projet, nous a sollicité pour participer à cet ambitieux projet de Déclaration pour les archives du Québec, il allait donc de soi d'y collaborer avec enthousiasme parce qu'il se situait dans la ligne de nos orientations.

Les archivistes, pris individuellement, ont, par le passé, travaillé davantage à se tailler une place au sein de leur propre organisation en faisant valoir leur rôle indispensable et utile. L'AAQ souhaite vivement que ce temps soit révolu. À cet égard, le projet de Déclaration constitue un excellent moyen de rallier les décideurs, mais aussi et surtout d'intégrer les citoyens à pareille démarche, bref de se faire des alliés des créateurs, des propriétaires et des utilisateurs des archives.

Il importe que les Québécoises et les Québécois de toute origine et de toute fonction s'approprient ces richesses documentaires. Qu'elles soient d'origine publique ou privée, les archives demeurent leur propriété collective à l'image des monuments historiques ou des œuvres d'art.

Pour faire connaître les archives auprès du public, on assiste depuis quelques années à la mise en place de programmes éducatifs en étroite collaboration avec les maisons d'enseignement. Ces jeunes apprendront ainsi très tôt que les archives existent et qu'elles constituent une ressource documentaire à leur disposition, tant pour faire valoir leurs droits et obtenir des services très concrets et actuels, mais également pour procéder à toute étude rétrospective. Ils pourront donc prendre conscience, d'une part, que les archives font partie de leur vie quotidienne et, d'autre part, de leur importance pour la gouvernance, les droits sociaux, l'identité et la diversité culturelle. Ils pourront

alors donner un sens personnel à la double utilité des archives, soit la compréhension du présent et du passé. En s'appropriant les archives, cela permettra aux citoyens d'approprier les centres d'archives et les masses impressionnantes de documents qui y sont conservés.

L'AAQ souscrit entièrement à la démarche, aux buts et aux objectifs de la Déclaration pour les archives. D'ailleurs, ces valeurs constituent les fondements même de l'Association. Les archivistes sont convaincus de l'absolue nécessité de travailler en concertation afin de promouvoir les archives, tout support confondu et peu importe leur situation dans le cycle de vie des documents.

Pour l'AAQ, la Déclaration pour les archives constitue un tremplin pour faire connaître ces documents et, comme le disait l'historienne française Arlette Farge, pour donner « *Le goût de l'archive* » à l'ensemble des citoyens.

Mais il est essentiel de reconnaître le rôle indispensable des archivistes (gestionnaires de documents et archivistes historiques confondus) afin de rendre accessibles ces kilomètres linéaires de documents, ces images qui bougent et qui parlent, ainsi que ces enregistrements sonores qui nous interpellent comme individu et comme communauté. Les archivistes travaillent à la constitution quotidienne d'un patrimoine documentaire inédit et authentique tant pour les générations actuelles que futures. C'est peut-être là que se trouve une des composantes essentielles du développement durable de la société québécoise. L'archiviste doit être convaincu du rôle qu'il joue à cet effet et il doit travailler à rendre sa mission crédible et reconnue.

À nos yeux, ce projet de Déclaration pour les archives, ainsi que les étapes subséquentes, ne constituent que le premier pas vers des actions d'un processus plus global. En fait, à l'image d'une politique (politique sur le patrimoine ou sur la culture par exemple), la Déclaration se veut un document cadre qui ancre les convictions profondes et rallie tous les citoyens peu importe leur niveau de proximité au projet. Cependant, ce document ne doit pas rester lettre morte, il doit être suivi d'actions concrètes, de mesures tangibles et structurantes ; sinon, il se limiterait au rassemblement de vœux pieux dont l'utilité serait pour le moins vague ou inexistante. Ce serait alors de l'énergie perdue.

En terminant, j'aimerais rappeler que l'objectif de la Déclaration est de permettre à des individus de s'approprier les archives. C'est pourquoi, à titre de présidente de l'Association des archivistes du Québec, j'invite les membres de notre Association à donner un appui concret et personnel à la Déclaration pour les archives du Québec en la signant et en s'engageant à promouvoir les valeurs fondamentales qu'elle présente.

Finalement, je remercie vivement le comité de rédaction de la Déclaration, et particulièrement Denys Chouinard, pour l'organisation de ce colloque et de nous permettre ainsi, à nous archivistes qui sommes les premiers conscients de l'importance des archives, de dire haut et fort notre amour des archives et de le partager avec toute la société québécoise.

Merci de votre attention.

Yvonne Painchaud Présidente de l'Association des archivistes du Québec

ALLOCATION DU BIBLIOTHÉCAIRE ET ARCHIVISTE NATIONAL DU CANADA

Il me fait plaisir d'être présent à ce colloque. Le travail de monsieur Chouinard et de son équipe au « Groupe d'archivistes de la région de Montréal » sur ce projet est très apprécié. Je voudrais aussi saluer l'initiative prise par le regroupement d'archivistes du Québec pour les démarches de sensibilisation de la population québécoise à son patrimoine archivistique.

En juillet 1916, alors que la bataille de la Somme faisait rage sur le front occidental, Arthur Doughty (1860-1936), alors archiviste du Canada, s'est arrêté pour réfléchir à la valeur des archives et au passage du temps, même si l'avenir était plutôt incertain. « Dans l'actif d'un peuple, a-t-il fait remarquer, les archives constituent la valeur la plus précieuse : elles sont le don d'une génération à une autre, et le degré des soins que nous en prenons mesure le degré de notre civilisation. »

Cette Déclaration pour les archives du Québec est un don fait à nos générations à venir. La collection des archives – au sens culturel et juridique – est le bien le plus précieux que possèdent le gouvernement et les citoyens du Canada.

Louis Riel et l'impact sur les droits de la personne

Il s'agit aujourd'hui d'une journée très spéciale, non seulement du fait de se retrouver à ce colloque, mais c'est une journée toute spéciale pour le Canada. En effet, le 16 novembre, nous célébrons la vie et commémorons la mort de Louis Riel. Cet homme, Louis Riel, a été un des fondateurs de la province du Manitoba et a joué un rôle important dans la percée du Canada vers l'Ouest. Bibliothèque et Archives Canada (BAC), ainsi que les archives de la Saskatchewan et du Manitoba, possèdent de la correspondance et des documents sur la vie quotidienne, les discours et le procès de Louis Riel, la rébellion de la rivière Rouge – ou « résistance », selon les Métis –, et des directives militaires, pour ne nommer que quelques grands segments. Par exemple, de façon plus détaillée, on retrouve :

- les documents du Bureau du Conseil privé, soit les étapes en vue de l'expulsion de Louis Riel, datés du 6 avril 1875 ;
- les dossiers des procès primordiaux du ministère de la Justice portant sur Louis Riel.

À titre d'archiviste en Saskatchewan, j'ai fait l'acquisition du journal rédigé par Riel lors des événements de 1885. Il est conservé aux archives provinciales de la Saskatchewan. Pour connaître Louis Riel, le mari et père de famille, nous avons aussi de la correspondance, dont la dernière lettre qu'il a écrite le matin même de sa mort (il y a de cela 120 ans) et qui, à la suite des paroles de « bons souvenirs » à son épouse, se termine ainsi :

J'écris un mot de charité selon le bon Dieu, à mon petit, petit Jean ;
un mot de charité, de tendresse aussi, à ma petite, petite, Marie-Angélique.
Prenez courage. Je vous bénis.
Votre Père.
Louis « David » Riel.

C'est la richesse de cette documentation, archivée tant à BAC qu'au Québec, au Manitoba et en Saskatchewan, qui met en évidence les retombées de ses gestes. En se portant à la défense des droits des habitants de l'Ouest et des droits de son peuple, Louis Riel a aidé à jeter les fondements des droits des minorités, et par conséquent d'une coopération culturelle, dans ce pays.

Nous avons accompli beaucoup depuis l'époque de Louis Riel pour faire en sorte que tous les citoyens de ce pays – Métis, autochtones, anglophones, francophones, Chinois, Allemands, Polonais – soient traités avec justice et équité. Mais il reste encore du chemin à parcourir.

C'est pourquoi nous devons tous garder présent à l'esprit l'héritage légué par Louis Riel. Il nous faut continuer à édifier une nation fondée sur le respect, l'équité, la coopération, le partage et la générosité envers tous les peuples, où le droit à la liberté d'opinion et d'expression doit primer.

L'accès à l'information offert par nos archives et nos bibliothèques permet aux gens de se documenter sur des questions d'actualité, de se forger une opinion et d'apprendre à l'exprimer. Les références archivistiques servent à reconstruire l'histoire de maints autres événements qui sont survenus au Canada et ailleurs dans le monde.

BAC maintient d'innombrables dossiers dont l'importance est difficilement mesurable au moment de leur acquisition, mais qui deviennent si importants pour édifier notre histoire canadienne. Certains de ces dossiers font les manchettes, tels ceux portant sur :

- les écoles résidentielles ;
- les militaires liés au produit chimique agent orange utilisé à Gagetown ;
- les communautés chinoise, ukrainienne, italienne et autres qui furent désavantagées durant les grandes guerres.

Les références archivistiques de Louis Riel nous ont permis de reconstituer son histoire, de comprendre ses réflexions, de lire ses écrits, de partager ses rêves et d'interpréter la lutte qu'il a dû mener pour la défense des droits, considérée comme un acquis par notre génération.

La Déclaration

La Déclaration québécoise présente très clairement les grands enjeux auxquels font face les archives, soit :

- l'équilibre entre l'accès et la préservation ;
- la façon de favoriser l'accès aux générations futures ;
- l'impact des technologies de l'information et de la communication ;
- l'engagement des gouvernements et des citoyens ;
- le développement de l'expertise et le perfectionnement des compétences.

Le savoir dont regorgent nos bibliothèques, archives et musées est primordial. Il nous aide à comprendre notre passé, il éclaire le présent et nous prépare à l'avenir. Le savoir est le capital intellectuel d'une société moderne.

La Déclaration décrit avec justesse le patrimoine archivistique québécois : un patrimoine qui constitue une richesse inestimable, une contribution originale, dynamique, unique et irremplaçable dans notre histoire.

Enrichir la Déclaration

On retrouve dans la Déclaration un certain nombre d'éléments en germe qui pourraient être développés de façon plus explicite, entre autres :

- Le travail accompli depuis plus de 20 ans par des archivistes du Québec et du Canada pour établir un réseau pancanadien d'archives, et le portail de l'archivistique pour la francophonie est remarquable et devrait être connu et souligné.
- Nous pouvons rebâtir le patrimoine documentaire d'un peuple à l'aide des technologies tel le Web, qui a ainsi permis de développer, grâce à un partenariat Canada-France-Québec, le portail Archives Canada-France portant sur la Nouvelle-France et qui est accessible au www.archivescanadafrance.org
- Les efforts déployés par le Conseil canadien des archives, en collaboration avec les conseils provinciaux et territoriaux, pour mettre sur pied le réseau canadien d'information en archivistique.

Archives en démocratie

La qualité de vie des citoyens, l'apprentissage continu, la cohésion sociale ainsi que la prospérité et l'innovation sont l'apanage des gouvernements démocratiques. L'information et le savoir sont essentiels à l'atteinte de tels objectifs.

Que l'on soit écrivain, professeur, chercheur, bibliothécaire, archiviste ou spécialiste du patrimoine, nous tentons de faciliter l'accès à l'information et à la connaissance de notre pays et de son passé à tous les Canadiens. Nous sommes des communicateurs qui avons des histoires à raconter, des histoires qui touchent notre identité et le chemin parcouru pour l'acquérir – en tant qu'individus, collectivités, organisations, institutions, et en tant que Canadiens.

L'histoire est la résultante d'un ensemble de récits écrits ou recueillis, d'images et d'anecdotes, de témoignages assermentés et de légendes extravagantes, de même que de la conservation de témoignages dans nos archives, nos bibliothèques, nos musées et ailleurs.

Conclusion

En somme, l'information devient une connaissance lorsque des particuliers s'en imprègnent, l'interrogent et l'intègrent à leur propre expérience. En mettant à contribution nos professions et nos intérêts personnels, nous essayons de collaborer à la mise en œuvre de ce processus critique, autant pour nous-mêmes que pour les autres.

Faisant partie intégrante du milieu de l'information et du savoir, nous pouvons participer activement à la création d'une société démocratique cohérente, confiante et créative au Canada. La Déclaration pour les archives du Québec met en place une fondation qui reflète tous ces éléments.

La Déclaration illustre aussi clairement « le don d'une génération à une autre » auquel faisait référence l'archiviste Arthur Doughty.

Nous établissons aujourd'hui la fondation pour les générations futures. Comme nous reconstituons l'histoire, les réflexions et les rêves de Louis Riel, ils pourront faire de même pour nous dans un avenir, souhaitons-le, plus rapproché.

Ian E. Wilson Bibliothécaire et Archiviste national du Canada

ALLOCUTION DE MONSIEUR CLAUDE CORBO, PROFESSEUR TITULAIRE, UQÀM

POUR LA PROMOTION DE NOTRE PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE

Je remercie le Comité organisateur de m'avoir invité à ce colloque. Dans sa lettre d'invitation, madame Diane Baillargeon me dit que les organisateurs me connaissent « à la fois comme utilisateur d'archives à des fins de recherche, mais aussi comme un gestionnaire qui a dû allouer des fonds pour la gestion des archives à des fins administratives ». Je me réjouis d'avoir des titres qui m'autorisent à intervenir ici. Mais, je vous avoue que je me demande encore si l'ordre dans lequel madame Baillargeon cite ces titres – le chercheur d'abord, le gestionnaire ensuite – comporte une signification cachée. Quoiqu'il en soit, trois raisons, d'importance croissante, m'ont décidé à accepter l'invitation.

En premier lieu, mon bagage génétique contient une sympathie très ancienne pour le monde des archives. Ma mère a longtemps travaillé dans ce monde. Mon père, lui, notaire pendant plus de cinquante ans – et nous savons que les notaires sont à leur manière des archivistes, gardiens des actes juridiques importants de nos vies – mon père m'a appris que « Verba volant, sed scripta manent », et aussi que « le mort saisit le vif ». De telles maximes, apprises à un âge encore bien tendre, inculquent un sain respect pour le passé et ce qui en témoigne, dont au premier chef les archives.

En second lieu, la lecture de la lettre d'invitation m'a conduit à un examen de conscience. Je me suis inquiété de savoir si, dans ma vie de gestionnaire, j'avais réussi à procurer de suffisantes ressources au service des archives de mon université. Rétrospectivement, le doute m'a envahi. Il se peut que mon dossier comme gestionnaire provoque des froncements de sourcils. J'espère donc que ma contribution à ce colloque me vaudra, de la part de la communauté archivistique, sinon l'absolution complète, à tout le moins une très grosse indulgence partielle.

Mais, j'ai surtout accepté l'invitation pour vous dire que le projet de « Déclaration pour le patrimoine archivistique québécois » constitue une initiative heureuse, louable et nécessaire. Cette initiative doit être menée à bon port. Si je puis, en quelque manière, contribuer à cet objectif, je le ferai très volontiers.

Par sa nature même, le projet de déclaration interpelle directement et vigoureusement nos concitoyens, comme société et individuellement, comme gestionnaires ou dans leurs responsabilités professionnelles, ou comme personnes privées. Cette volonté de saisir nos concitoyens est légitime et opportune. Cependant, nos concitoyens se laissent captiver par bien d'autres préoccupations ou distractions. Le sort réservé à notre patrimoine archivistique ne perturbe ni leur sommeil ni leur digestion.

C'est donc une entreprise bien ambitieuse que de vouloir sensibiliser nos concitoyens, et surtout ceux qui occupent des postes de décision, à l'importance de ce patrimoine. Plusieurs phénomènes de société peuvent rendre nos concitoyens, sinon sourds, du moins inattentifs et peu réceptifs au projet de déclaration. Il y a donc tout intérêt à identifier les phénomènes de société, les facteurs économiques, sociaux, culturels susceptibles de faire obstacle à un effort collectif important de préservation et de mise en valeur du patrimoine archivistique.

Je crois pouvoir discerner, pour ma part, trois facteurs susceptibles de faire obstacle à la bonne réception et à l'efficacité du projet de déclaration.

Il y a, tout d'abord, l'incontournable question financière. Il y a un coût financier à tout effort de conservation et de mise en valeur du patrimoine archivistique. Dans les arbitrages budgétaires, tant ceux des organismes publics que ceux des entreprises privées, il n'est pas simple de prioriser le patrimoine archivistique. Pour les gouvernements, la santé, l'éducation, la sécurité publique et la police, le transport, la protection de l'environnement, les programmes de bien-être social, le service de la dette, le développement économique, l'enfance en difficulté, l'administration de la justice, le logement abordable, l'amélioration des bibliothèques, la lutte aux toxicomanies, etc., voilà autant de priorités qui passent avant les archives et ce, d'autant plus que plusieurs de ces priorités sont appuyées par des lobbies bien organisés et capables de se faire entendre autant des politiciens que des citoyens. Dire à nos gouvernants qu'ils sont responsables du bien public et qu'ils doivent donc veiller aux archives ne les émouvra pas beaucoup. Le « bien public » prend de multiples visages. Les électeurs privilégient certains de ces visages aux dépens des autres. Et nos gouvernants en prennent acte. Nos gouvernements ont des moyens limités et sont assiégés par des besoins illimités. La promotion du patrimoine archivistique, auprès des gouvernements, requerra une pression soutenue ; sinon, leur sollicitude bénéficiera à d'autres priorités soutenues par de plus vigoureux lobbies.

Par ailleurs, pour les entreprises à but lucratif, productrices de biens ou de services, toute dépense en matière d'archives entraîne une hausse des coûts de production. Cette hausse doit être compensée par des réductions de coûts ailleurs, afin de ne pas affaiblir la compétitivité de l'entreprise. Et, quand une entreprise peut consacrer des fonds à des projets « culturels » ou « philanthropiques », les bonnes causes, toutes plus méritoires les unes que les autres, se bousculent à ses portes. Une entreprise obtient plus de visibilité et de réputation (et plus de crédits fiscaux) en contribuant à une œuvre philanthropique ou à une institution culturelle qu'en mettant en ordre ses propres archives.

La question financière liée à la préservation du patrimoine archivistique mérite réflexion. Est-il concevable de présenter les archives aussi comme un investissement qui rapportera, et non seulement comme une pieuse dépense ? Je soumets, pour ma part, qu'il y a au moins deux industries québécoises, des industries où nous disposons d'avantages compétitifs qu'aucun autre pays ne peut nous ravir, pour lesquelles le patrimoine archivistique peut être une source d'enrichissement plutôt que de dépenses. Je pense à l'industrie touristique et à l'industrie culturelle. L'une et l'autre peuvent trouver, dans le patrimoine archivistique, des sources d'inspiration ; l'une pour multiplier les attraits touristiques sur le territoire, l'autre pour raconter, par la musique, le théâtre, le cinéma, la littérature, à la manière québécoise, le monde et l'expérience humaine aux gens d'ici et d'ailleurs. La communauté archivistique doit donc développer aussi un discours économique.

La promotion du patrimoine doit aussi composer avec l'air du temps. D'une part, nous vivons dans un monde de l'instantané, du prêt à consommer, de l'éphémère, du jetable après usage, du recyclage. On ne cherche pas, en fabriquant les choses dont nous nous servons quotidiennement, la longévité de ces objets ; ils sont plutôt destinés à être utilisés, puis vite remplacés. D'autre part, nous assistons au développement accéléré de

nouveautés dans tous les domaines, depuis les produits de consommation quotidienne jusqu'aux technologies qui structurent notre travail et nos loisirs. Quand la désuétude et l'obsolescence sont intégrés aux objets qui nous entourent, quand il n'y a d'autre permanence que le changement (ou, à tout le moins, l'apparence du changement), quand les choses sont faites pour être jetées ou recyclées, mais certainement pas conservées, l'intérêt pour le passé et pour ce qui en témoigne n'est pas bien grand. Il serait peut-être excessif de parler d'une paléophobie endémique à notre époque. Mais, on peut dire, sans trop de risque d'erreur, que la passion archivistique n'a certes pas le statut d'une pandémie chez nos concitoyens. Entre le jetable et le recyclable, le préservable et l'archivable se cherchent une place.

Il ne sera pas aisé de surmonter les effets de l'air du temps chez nos concitoyens et de les gagner rapidement au goût des archives. Le projet de déclaration constitue un heureux départ et un pas dans la bonne direction. Mais il faudra faire davantage et j'y reviendrai.

Il me semble qu'il faut aussi réfléchir à l'impact de la technologie sur les enjeux de préservation du patrimoine archivistique. N'étant ni technophobe ni technolâtre, je pense que l'invitation faite à nos concitoyens de se soucier du patrimoine archivistique doit tenir compte de certains impacts de l'évolution technologique. Je vous en signale trois :

- La succession des technologies enferme des documents dans des supports matériels auxquels on ne peut plus accéder en raison de l'obsolescence et de la disparition des équipements nécessaires. Quand on passe au lecteur de DVD, on n'a plus beaucoup de raison de conserver ses vidéocassettes, d'autant plus qu'elles risquent de s'altérer naturellement avec le temps et que le magnétoscope risque de se briser sans possibilités de réparation. Comment convaincre des individus, des groupes, des organismes, des entreprises, de conserver des documents produits et rendus accessibles par une technologie devenue désuète et que l'on ne produit plus? Il faut être bien conscient que la désuétude du contenant n'entraîne pas de soi la désuétude du contenu.
- La technologie peut jouer des tours à l'archiviste. Le traitement de texte permet sans difficulté de produire de multiples versions successives d'un texte avec plus ou moins de changements. Mais, il est tout aussi facile de faire disparaître les états successifs d'un texte et ne conserver, sous format électronique ou papier, que certains d'entre eux. Ou même, une fois le texte publié, en faire disparaître toute trace informatisée. Alors, l'archiviste ne peut plus conserver qu'une série fragmentaire d'états successifs d'un texte, ou encore, il n'y a plus rien pour l'archiviste. Qu'est-ce que ces possibilités offertes par la technologie impliquent en regard de la validité, de la fiabilité, de la signification des documents qu'on laisse subsister sous forme électronique ou imprimée? Pour le gestionnaire comme pour l'historien, la fiabilité des documents est capitale. Il faut donc sensibiliser nos concitoyens au redoutable potentiel de censure qu'offre la technologie informatique en regard de la fiabilité des séries de documents. Comme George Orwell l'a montré dans son roman *1984*, le contrôle du passé et de la mémoire donne le contrôle du présent.
- En matière de patrimoine archivistique, la technologie crée une problématique de la surabondance. Ainsi, des premières années de la télévision au Québec,

il ne reste pas beaucoup de documents que l'on puisse visionner aujourd'hui. Le magnétoscope a permis, depuis, de tout enregistrer. Faut-il tout conserver? Dans un autre ordre, nous savons que les pages Web se comptent maintenant par milliards et la croissance n'est pas près de s'arrêter. Le développement et l'accessibilité de techniques d'enregistrement et de diffusion numériques de l'écrit, du son, de l'image, permettent aux individus, aux groupes, aux entreprises, aux gouvernements, de produire toujours plus de documents de tous genres; qu'on pense, encore, aux possibilités d'autoédition; qu'on pense, aussi, à la prolifération foudroyante des blogues. Le nombre de documents susceptibles de devenir archives gonfle d'une façon irrésistible et apparemment sans limites. Dans ces conditions, quand on invite nos concitoyens, comme personnes individuelles ou comme gestionnaires d'entreprises privées ou d'organismes publics, à mieux conserver le patrimoine archivistique, que leur demande-t-on exactement? Comment les dissuader de se débarrasser de tout un fatras de documents qu'ils ont eux-mêmes produits ou dont d'autres organismes les ont inondés? Comment les archivistes eux-mêmes peuvent-ils éviter d'être écrasés sous ces masses de documents? Pour certaines époques, les archives sont rares. Pour notre temps, les archives potentielles apparaissent surabondantes. Avant de se réjouir de cet état de choses, peut-être faut-il méditer le propos d'Oscar Wilde qui disait: « Quand les dieux veulent nous punir, ils exaucent nos désirs. »

Les propos qui précèdent, je le reconnais, n'inspirent pas l'euphorie pour le projet qui nous rassemble. Mes souvenirs de gestionnaire me donnent à penser que les gestionnaires d'aujourd'hui, tout aussi sympathiques puissent-ils être aux investissements à des fins patrimoniales, n'ont pas beaucoup plus de marge de manœuvre et pas beaucoup moins de priorités incontournables qu'il y a dix ou vingt ans. Par ailleurs, nos concitoyens, étourdis par l'incessant verbiage des médias, par le martèlement ahurissant de la publicité et par les discours de tous ceux qui veulent leur bien, nos concitoyens sont difficiles à rejoindre et leur attention est bien fugace.

Alors, que faire? Faut-il renoncer? Peut-on espérer qu'une déclaration sur le patrimoine puisse être plus qu'un geste symbolique? À mon avis, la mise au point et la publication d'une déclaration sur le patrimoine archivistique ne peuvent qu'améliorer les choses. Inversement, le silence de la communauté archivistique n'aiderait certainement pas la cause de la préservation et de la mise en valeur de cette partie de notre patrimoine.

S'il y a des phénomènes de société peu propices au développement d'un souci pour le patrimoine archivistique, il y a d'autres phénomènes sur lesquels il est possible de tabler pour sensibiliser nos concitoyens aux témoignages de notre passé. L'air du temps n'est pas totalement paléophobe.

Prêtons d'abord attention à ce que je pourrais appeler la « leçon des marchés aux puces ». Au Québec, comme ailleurs, il existe un marché soutenu pour des objets qui n'ont pas le statut d'« œuvres d'art » ni non plus une utilité économique ou sociale aisément mesurable. Il s'agit de choses aussi variées que des autographes ou des manuscrits de personnages connus ou pas, d'actions ou d'obligations émises par des entreprises depuis longtemps disparues, de cartes illustrant des athlètes professionnels, de guides

touristiques aux images démodées et parfois décolorées, de documents publicitaires pour des produits ou des commerces qui n'existent plus, et autres vieux papiers semblables. Ces documents, fabriqués et mis en circulation avec une durée de vie limitée, ont survécu à leur usage initial et sont ardemment recherchés par les collectionneurs. L'intérêt dont les collectionneurs entourent ces objets est instructif : ces objets témoignent de notre devenir collectif d'une façon modeste, parfois triviale, mais avec une authenticité dont on ne peut douter. Par exemple, la publicité d'il y a une ou deux générations livre un témoignage clair sur la perception que l'on se faisait des femmes et de leur rôle. Ces collectionneurs de tous genres peuvent être des alliés, des complices mêmes de la communauté archivistique pour donner à un plus grand nombre de nos concitoyens le goût du patrimoine. Les clubs et associations de collectionneurs constituent des relais potentiels prometteurs pour la diffusion de la déclaration dans le milieu.

Par ailleurs, il y a, dans notre société, un évident appétit pour la connaissance du passé, malgré (ou peut-être à cause) le sort peu enviable fait à l'histoire, avant les réformes en cours, dans notre enseignement primaire et secondaire. Cet intérêt, on le voit dans la multiplication des sociétés d'histoire ici et là, dans le succès de librairie de romans qui explorent notre aventure historique depuis la Nouvelle-France, dans des films ou des fictions télévisées à thème historique, dans l'existence de canaux spécialisés sur l'histoire ou dont la programmation comporte une proportion importante d'émissions à teneur biographique ou historique, dans le développement et la mise en valeur de sites historiques et dans la croissance de leur achalandage, dans la multiplication incessante des pages Internet portant sur l'histoire, etc. L'intérêt pour l'histoire n'est pas propre au Québec ; mais il existe ici. Il crée un contexte propre à la bonne réception du projet de déclaration.

Je crois aussi que nos concitoyens sont attentifs à certains témoignages que leur livrent les médias. Je parle du témoignage de personnes dont la résidence a été détruite par un incendie, une inondation, une tornade ou autre catastrophe du genre. La perte de son toit et tous les meubles et objets domestiques dont on s'entoure est pénible et dure à encaisser. Mais, une fois passé le choc initial, une fois reconstitué un nouveau cadre matériel de vie, pour beaucoup de personnes ainsi frappées, la perte la plus tragique et la plus durable, c'est celle d'objets sans valeur marchande, mais d'une valeur existentielle incommensurable : photographies de famille, correspondance personnelle, bulletins scolaires, cartes de vœux, tous ces témoignages matériels de jours, heureux ou malheureux, mais décisifs d'une vie, de personnes chéries, toutes choses souvent conservées dans une boîte à chaussures ou des sacs en plastique au fond d'un placard. Que l'on puisse acheter de nouveaux meubles, de nouveaux vêtements, de nouveaux objets domestiques, ne rend que plus cruelle la perte de documents uniques et où se résument souvent l'identité, le parcours de vie, les grandes réussites, les joies et les peines profondes qui font de chacun de nous un être unique. Or, une société ne peut pas plus se passer de ses archives que chacun de nous des siennes propres. Cela, la communauté archivistique peut l'expliquer à nos concitoyens.

Ainsi, il y a aussi, dans l'environnement social, des facteurs qui peuvent contribuer à la réceptivité de nos concitoyens. Cela nous encourage à poursuivre. J'en suis d'autant plus convaincu que le travail, réalisé à ce jour par la communauté archivistique autour du projet de déclaration, est remarquablement prometteur et ce, pour deux raisons.

En premier lieu, le projet résulte d'un effort concerté de tout le milieu archivistique québécois. La capacité de votre milieu de se regrouper tout entier et de rédiger ensemble une déclaration commune confère au document une exceptionnelle autorité morale. La diversité des groupes participants procure au document une pertinence élargie tant au plan des types d'archives que des milieux de la société. Le document ne peut être ignoré parce qu'il serait seulement une affaire « culturelle » ou parce qu'il serait l'opinion d'un groupe très restreint. Au contraire, les circonstances de sa conception et de sa rédaction assurent à la déclaration une importance et une pertinence qui interpellent les citoyens comme les gestionnaires. En lui-même, le document sera une intervention importante dans nos débats de société.

En second lieu, l'avant-projet dont j'ai pu prendre connaissance m'est apparu clair, complet et instructif, sous réserve d'une observation que je formulerai ultérieurement. L'avant-projet met bien en lumière la nature, l'importance et la richesse de notre patrimoine archivistique; il en indique l'importance pour notre vie et notre devenir collectif; il nous fait bien sentir combien nous sommes solidairement responsables et bénéficiaires à la fois de ce patrimoine. Il semble donc que tout y soit quant aux principes en cause. Mais, la déclaration devrait s'accompagner d'un deuxième document ou d'un dossier donnant des exemples concrets de l'utilité pratique des archives dans la vie de notre société.

Cela dit, je vous sou mets que le projet de déclaration pourra être efficacement mené à terme et, surtout, avoir des suites fécondes, si certaines conditions sont réalisées :

1. La version la plus récente du texte tient en une page. C'est un développement heureux par rapport aux versions antérieures. Le texte final ne devrait pas dépasser une page, compte tenu de vos discussions d'aujourd'hui.
2. Huit organismes d'archivistes et de services d'archives ont collaboré au projet de déclaration. Je suis impressionné par la capacité du milieu de mener ainsi une action concertée sur un enjeu essentiel. Il ne m'appartient pas de juger les modes d'organisation et de regroupement du milieu des archives. Mais, permettez-moi une observation en lien direct avec le projet de déclaration. Si on veut que la déclaration ne soit pas qu'un discours sans lendemain, il est essentiel qu'un organisme permanent nouveau prenne la responsabilité de promouvoir inlassablement, dans notre société, la préservation et la promotion du patrimoine archivistique. Il faut assurer le suivi de la déclaration. En termes clairs, il faut un vigoureux lobby au service du patrimoine archivistique. Cet organisme nouveau permanent ne remplacera pas les regroupements existants ni n'usurpera leurs responsabilités propres, mais assurera une tâche nouvelle de promotion et d'information dans le milieu. Il y a des avantages certains à se doter d'un nouvel instrument de représentation.
3. La création de cet organisme permanent permettra particulièrement, me semble-t-il, de mener des actions continues pour la diffusion et la mise en œuvre de la déclaration. À titre d'exemples d'actions continues, on peut signaler entre autres :
 - la mise en place d'un site Internet rappelant la déclaration et donnant accès à des informations sans cesse plus élaborées sur la conservation

- et la mise en valeur du patrimoine et ce, à l'intention des citoyens et citoyennes, des organismes et associations volontaires, des entreprises de toute nature, des organismes publics;
- l'intervention régulière auprès des gouvernements afin que les lois, les règlements, les politiques, notamment les politiques fiscales, les choix budgétaires tiennent compte des principes et des orientations de la déclaration sur le patrimoine archivistique;
 - la mise en lumière des retombées économiques résultant de l'exploitation du patrimoine archivistique;
 - le développement d'une collaboration accrue entre le milieu archivistique et des organismes publics intéressés par le patrimoine ou encore des associations regroupant des entreprises ou autres agents économiques et professionnels, ou des amateurs et collectionneurs d'archives;
 - un effort continu de sensibilisation et d'information du grand public et des gestionnaires sur le patrimoine archivistique et sur son utilité pour notre vie collective;
 - une mise en lumière et une diffusion des pratiques exemplaires de personnes, de groupes, d'entreprises, d'organismes publics en matière de conservation du patrimoine archivistique et, pourquoi pas? l'attribution de prix et autres reconnaissances publiques;
 - un soutien professionnellement qualifié à des initiatives de mise en valeur du patrimoine archivistique résultant du bénévolat dans les milieux associatifs.
4. La cause du patrimoine archivistique québécois ne peut être défendue par le seul milieu archivistique. La création d'un organisme permanent rassemblant ce milieu devrait s'accompagner de la recherche de complices dans les divers milieux. J'entends par là des personnalités influentes et réputées, des dirigeants d'entreprises, des dirigeants d'organismes publics, qui non seulement pourront appuyer de leur prestige personnel la déclaration, mais qui pourront donner l'exemple de sa mise en œuvre dans leur propre entreprise ou organisme. Il va de soi que les archivistes professionnels promeuvent la cause du patrimoine archivistique. Mais, cette cause bénéficierait beaucoup d'être défendue et servie par des gestionnaires privés ou publics influents et ce, à partir de leurs propres réalisations en cette matière. Si les archivistes croient que le patrimoine archivistique est la responsabilité de tous, ils doivent s'associer des citoyens ou des dirigeants qui assument eux-mêmes cette responsabilité de façon exemplaire. En bref, il faut des « champions » de la cause des archives dans les différents milieux. Et on pourrait même penser à des porte-parole prestigieux émanant d'autres milieux. Il faut donc donner le goût à beaucoup de nos concitoyens et à beaucoup de dirigeants d'entreprises ou d'organismes publics de signer, à leur tour, la déclaration.
5. Éventuellement, un organisme permanent au service de la déclaration pourrait entreprendre une campagne de publicité pour le patrimoine archivistique, afin de rejoindre davantage le grand public et les décideurs.

Voilà donc un ensemble d'actions qu'un organisme permanent, issu du milieu des archives et inspiré par la déclaration, pourrait mener pour atteindre les objectifs et réaliser les ambitions inscrits dans cette déclaration. Ce document est une initiative louable et nécessaire. Mais, à lui seul, il ne suffit pas. Le patrimoine archivistique québécois sera mieux protégé et mieux mis en valeur dans la mesure où un lobby organisé, méthodique et éloquent y verra de façon continue. Un « Conseil national du patrimoine archivistique québécois » constitue le corollaire obligé d'une déclaration sur le patrimoine archivistique. Je vous remercie de votre attention.

Claude Corbo Professeur titulaire au département de science politique à l'Université du Québec à Montréal (UQÀM)

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION FRANCO-QUÉBÉCOISE SUR LES LIEUX DE MÉMOIRE COMMUNS

Je vous félicite d'avoir organisé ce colloque sur le projet de Déclaration pour les archives du Québec et je suis très heureux d'y participer.

Le texte de votre déclaration pose trois constats en regard des archives :

1. leur importance comme élément constitutif de notre identité et leur rôle fondamental, c'est-à-dire leur valeur de preuve, leur valeur de témoignage immédiate et leur valeur historique pour la compréhension du passé, autant celle des organisations qui les produisent que de la société en général ;
2. le partage des responsabilités pour leur conservation, leur mise en valeur et l'engagement proactif de tous et chacun, gouvernements, organisations publiques et privées ainsi que les individus ;
3. leur accessibilité la plus large possible pour le grand public et les chercheurs.

Les archives, à la fois objets et soutiens de la mémoire, doivent passer par un long processus de maturation qui conduit un document, rapport comptable, liste de paye, etc., depuis sa création dans les bureaux jusqu'à son usage comme moyen d'information historique. C'est vous qui avez la responsabilité de sélectionner les documents qui constituent les fonds documentaires, de les classer, de les conditionner matériellement et de les décrire pour les transmettre aux générations futures de la façon la plus complète et compréhensible possible. Nous reconnaissons les exigences découlant de vos responsabilités et comprenons votre demande de ressources additionnelles.

En cette époque où le phénomène de mondialisation nous oblige à consolider ce qui fait notre spécificité – en l'occurrence, pour le Québec, son caractère français – nous partageons avec vous l'importance de votre tâche et les exigences en découlant. Les archivistes et les services d'archives méritent encouragement.

J'aurais pu illustrer mon propos en prenant comme exemple les objectifs et le travail du comité des archives et des objets de mémoire de l'Amicale des anciens parlementaires, auquel vous participez, ou les travaux effectués par la Société du patrimoine politique du Québec que je préside également, tous deux évidemment très intéressés aux archives. Mais j'ai préféré vous présenter un organisme que vous connaissez un peu moins et qui est en étroite symbiose avec les Archives nationales du Québec : la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs et les projets et activités qu'elle poursuit, illustrant les préoccupations communes existant entre vous, les archivistes, et la Commission.

L'existence de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs trouve ses origines dans les programmes de coopération entre la France et le Québec. Sa création remonte à 1996 alors que, Délégué général du Québec en France, j'en ai proposé la création. Comme son nom l'indique, cet organisme binational, reconnu par la Commission permanente de coopération, s'est donné comme vocation de célébrer notre mémoire commune, c'est-à-dire à travers le Québec, l'histoire de l'Amérique française. À cette fin, la Commission considère que les lieux de mémoire signifient l'ensemble des repères culturels de l'époque de Champlain à aujourd'hui.

Présidée conjointement par M. Henri Réthoré, ancien consul général de France à Québec, et moi-même, regroupant des deux côtés de l'Atlantique plus d'une cinquantaine de membres qui y apportent aussi bien leurs responsabilités professionnelles que leurs champs d'intérêt personnels, la Commission a mis sur pied plusieurs comités thématiques qui représentent autant de sujets de prédilection : histoire, archives, musées, inventaires, mise en valeur, commémoration, toponymie, généalogie, université d'été et jeunesse. Des équipes sont à l'œuvre tant en France qu'au Québec, chacune évoluant à son rythme et en fonction de ses ressources.

La Commission a, depuis sa création, développé un important réseau de partenaires institutionnels. C'est ce réseau, formé d'universitaires, de chercheurs, de membres d'associations et de gestionnaires du patrimoine, qui assure l'intégration de nos thèmes dans la société de nos deux pays. Pour nous Québécois, la France est le lieu d'origine de notre mémoire commune et l'Amérique française, le lieu de son accomplissement. Nos préoccupations embrassent tous les types de patrimoine en autant qu'ils constituent un maillon de cette chaîne qui nous relie de part et d'autre de l'Atlantique : patrimoine immobilier, mobilier, immatériel et intellectuel ou, si vous préférez, archivistique. Il s'agit en somme des traces subsistantes d'une histoire partagée depuis la Nouvelle-France jusqu'à aujourd'hui, tant en France qu'en Amérique du Nord. Ces traces peuvent se manifester par une organisation du paysage, un site archéologique, un bâtiment, un objet muséologique, un savoir ou un savoir-faire transmis par un porteur de traditions ou même un repère mémoriel, plaque ou monument, qui signale un événement passé. Nous accordons la priorité au patrimoine des XVII^e et XVIII^e siècles, plus en danger, mais nous reconnaissons évidemment l'apport indispensable des descendants de Champlain qui enrichissent quotidiennement notre histoire commune.

Le premier travail, mené à l'initiative de la Commission, sur lequel j'aimerais attirer votre attention, est l'inventaire des lieux de mémoire communs. Une première étape, pilote par définition parce que c'est une première, dont le Centre interuniversitaire d'études québécoises de l'Université Laval dirigé par M. Marc St-Hilaire et le Groupe d'Études et de Recherche Historiques du Centre Ouest Atlantique (GERHICO) sont les principaux partenaires, a retracé au Québec et en Poitou-Charentes les bâtiments, monuments et plaques et même des sites archéologiques signalant la présence française, qui nous intéresse, de part et d'autre de l'Atlantique. Des fiches descriptives ont été remplies pour chacun des lieux, accompagnées de relevés photographiques. Après trois ans, la démarche est maintenant accréditée. D'autres inventaires en France sont prévus pour l'instant en Bretagne, en Aquitaine et au pays de la Loire. De ce côté-ci de l'Atlantique, depuis plus d'un an, nous avons déjà établi les partenariats scientifiques et gouvernementaux pour effectuer le travail aussi bien dans les provinces atlantiques que dans celles à l'ouest du Québec. Des pourparlers sont déjà en cours avec certains partenaires américains.

Les renseignements recueillis par ces travaux sont jumelés à des biographies de personnages, entrés dans une base de données et mis en ligne. Leur accès est facilité par une structure thématique qui effectue des regroupements en fonction des grandes composantes de notre héritage, que sont les structures d'encadrement, les personnages, les activités industrielles et commerciales, les grandes missions d'éducation, de santé, d'accueil social, d'apostolat, etc. À ce projet vient s'en greffer un autre, celui de la

publication et de la mise en ligne d'un atlas qui permettra de situer les lieux de mémoire en question, de les expliquer davantage et d'établir des relations entre eux, par exemple dans le cadre de la préparation de parcours touristiques. Une démarche apparentée, cette fois en partenariat avec la Société des musées du Québec, est aussi en cours du côté des musées. Les institutions muséales françaises, québécoises et canadiennes se sont associées pour mettre davantage en valeur les objets qu'elles conservent en rapport avec la période de la Nouvelle-France.

Pour souligner les 400 ans de présence française en Amérique du Nord en 2008, la Commission a pris l'initiative d'un projet de rédaction et de publication d'un *Dictionnaire du patrimoine culturel de l'Amérique française*. Elle a créé la Société Héritage de Champlain qui a confié la direction de ses travaux à M. Laurier Turgeon, titulaire de la chaire de recherche en patrimoine ethnologique et directeur de l'Institut sur le patrimoine culturel de l'Université Laval. M. Yves Bergeron, de l'UQÀM, agira à titre de co-directeur. Le *Dictionnaire* est un projet d'envergure qui innove dans l'étude des biens patrimoniaux de l'Amérique française, en présentant le patrimoine comme un phénomène dynamique, toujours en construction, souvent fait d'emprunts à d'autres cultures. Le *Dictionnaire* présentera une sélection d'environ 500 entrées très bien documentées et mises en contexte, rédigées par les meilleurs spécialistes de chaque sujet et richement illustrées. Le projet se veut donc un bilan thématique des connaissances sur l'empreinte française en Amérique du Nord, englobant à la fois les populations, leurs activités, la religion et les croyances, les loisirs, les espaces de vie physiques, domestiques, religieux et civils, les systèmes politique, économique et social, etc... Le *Dictionnaire* présentera un panorama clair et complet de la diversité des patrimoines francophones en Amérique.

La Commission intervient également par d'autres moyens. Organisation de colloques scientifiques sur les thèmes de l'expansion de la France en Amérique du Nord et des relations qui se sont poursuivies. Ces colloques sont l'occasion d'approfondir notre héritage commun en plus de faire connaître l'intérêt des documents d'archives comme soutien à la mémoire et comme matériau à diffuser sur le Web. Nous avons en ce sens souligné, il y a quelques jours, par un colloque d'universitaires français et québécois tenu à l'Assemblée nationale, le 150^e anniversaire de la venue de *La Capricieuse* au Québec.

La Commission produit des bulletins périodiques, rapports d'activités, publications, tel l'ouvrage intitulé *Pour assurer un avenir au passé. Des lieux de mémoire communs au Québec et à la France*, diffusé au cours de l'été dernier. En plus de faire connaître la Commission et l'intérêt de la *Loi sur les biens culturels du Québec*, cette publication présente 22 biens culturels essentiels à la compréhension de notre histoire qui doivent être protégés juridiquement, dont deux fonds d'archives : les archives de la Compagnie de Saint-Sulpice et celles du Séminaire de Québec. Pour nous, la protection juridique constitue une mesure fondamentale de sauvegarde et de mise en valeur, autant pour les archives que pour les autres objets matériels, car elle amène leur inscription au registre des biens culturels du Québec par le biais d'un processus public d'approbation.

La Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs se veut donc un organisme de promotion et de mise en valeur, cherchant à s'associer avec d'autres organisations qui poursuivent des buts similaires. En septembre dernier, avec

la Société québécoise d'ethnologie, nous avons préparé et remis à la Commission de la culture de l'Assemblée nationale un mémoire sur *L'avenir du patrimoine religieux*. Nous serons entendus en janvier. Notre travail se veut un plaidoyer pour poursuivre avec encore plus de vigueur les activités d'inventaire, de conservation et de mise en valeur du patrimoine. Il vise non seulement la préservation des biens immobiliers et mobiliers, mais aussi des archives, celles des communautés religieuses, des paroisses et des diocèses, dont l'ensemble a contribué à structurer l'identité nationale et constitue par là une composante du grand héritage des Québécois. Pour les archives religieuses, nous souhaitons que soit poursuivie la préparation d'instruments de recherche modernes, détaillés, accessibles sur Internet. Nous attirons également l'attention sur la nécessité d'interventions du côté du patrimoine immatériel, de façon à recueillir au plus tôt, auprès des porteurs de traditions, les savoirs et les savoir-faire. L'intégralité de notre patrimoine archivistique et immatériel s'impose pour transmettre dans les meilleures conditions documentaires, c'est-à-dire de la façon la plus compréhensible possible, notre héritage aux générations futures. Les archives, là où elles existent, expliquent le patrimoine immobilier et mobilier. Et, non seulement devons-nous nous préoccuper de transmission, mais aussi d'appropriation de ces savoirs transmis aux générations futures, si nous voulons qu'il y ait réellement sauvegarde.

Pour les activités de la Commission, des archives intégrales, bien classées, bien conditionnées et conservées, décrites avec le plus de précision possible, sont indispensables. Comme vous l'affirmez si bien, la tâche est exigeante si nous considérons les ressources disponibles; elle implique la responsabilité et l'engagement de tous et chacun, des gouvernements, des organisations publiques et privées, des individus. Compte tenu des pouvoirs dont il dispose, l'État a un rôle important à jouer, entre autres par le biais de la *Loi sur les biens culturels*. Cette législation constitue un levier important pour justifier la raison d'être des inventaires des fonds et collections en lien avec notre identité en vue de leur assurer la protection et la notoriété qu'ils méritent. À la Commission, nous l'avons noté, nous mettons à contribution cette législation pour demander la protection juridique d'éléments essentiels de notre patrimoine archivistique, par exemple.

Pour mener à terme ses projets, la Commission a besoin des archivistes et des services d'archives. De votre côté, la tâche est grande et vous devez relever le défi de concilier l'ancienneté et la modernité, constitué par la prise en charge des documents électroniques. De notre côté, nos centres d'intérêt couvrent grand. Nous voulons approfondir les connaissances sur l'Amérique française entre autres telle qu'elle existait à son apogée, soit les trois quarts du continent nord-américain, de l'Atlantique aux montagnes Rocheuses, de la Baie d'Hudson au golfe du Mexique. Nous voulons rendre accessible de l'information sur les populations, sur les corps de métiers, les échanges économiques, les villes et villages d'où sont partis nos ancêtres, ceux qu'ils ont habités de ce côté-ci, sur les objets dont ils ont fait usage quotidiennement comme ceux au caractère plus ostentatoire, sur le paysage portant encore la marque du régime seigneurial non seulement par le tracé des routes et ce lotissement en parcelles allongées prenant appui sur les cours d'eau mais aussi par l'esprit communautaire ou coopératif qu'il a créé. Nous avons grand besoin de faire appel aux archives et au patrimoine immatériel demeurant parfois les seules ressources pour nous apporter un complément d'information sur les usages auxquels les objets étaient destinés.

Je ne vous cacherai pas que l'étendue de nos champs d'intérêt nous confronte à une difficulté, celle de la dispersion des archives de part et d'autre de l'Atlantique. En raison du partage des pouvoirs entre les autorités royales et les autorités coloniales, nous devons faire appel en France à plusieurs services d'archives : les Archives nationales à Paris et à Aix-en-Provence, les archives départementales, les archives portuaires du ministère de la Défense, les archives privées. Pour tout ce qui concerne l'administration coloniale, nous devons puiser aux ressources de plusieurs services, tant publics que privés, dont celles, bien évidemment, des communautés religieuses fondatrices. Ces institutions religieuses ont exercé d'importantes fonctions en matière d'éducation, de santé, d'accueil social et d'apostolat. Pour supporter matériellement et financièrement toutes ces missions, elles ont dû s'impliquer dans la gestion des biens matériels pour tirer les revenus nécessaires au soutien de leurs œuvres : acquisition et concession de terres moyennant redevances, culture du sol pour assurer leur propre subsistance et celle de leurs membres et usagers, vente de certains produits de la terre après transformation. De tels documents nous permettent de retracer, parfois au jour le jour, l'évolution de la gestion de ces établissements.

La difficulté pour obtenir les données qui nous intéressent, en particulier les données nominatives, réside aussi dans le mode de classement par type de documents : par exemple, qui ne connaît les grandes séries de correspondance entre les administrateurs coloniaux et le secrétariat d'État à la Marine. Pour les archives conservées sur le territoire français, une autre difficulté provient du fait que les données nominatives ne distinguent pas la destination des immigrants qui se sont embarqués dans les ports comme matelots, engagés, soldats ou colons pour l'Amérique du Nord, les Antilles ou une autre destination.

Comme nous l'avons mentionné, nous poursuivons nos projets en collaboration : des équipes de chercheurs et de professionnels de différentes disciplines sont impliquées dans des projets d'inventaire, d'analyse et de mise en contexte des différentes composantes de notre héritage français, quand ce n'est pas la préparation de dossiers pour des demandes de protection juridique visant nos biens les plus précieux. Tous ces projets de base de données accessibles sur le Web, de publications, d'organisation de colloques, de célébrations d'événements, visent plus qu'à dresser des listes et à faire connaître de simples nomenclatures. Nous voulons regrouper sous des thèmes prédéterminés, expliquer, faire connaître en profondeur, mieux ancrer dans l'espace et établir des relations entre les bâtiments, les objets d'usage courant ou plus exceptionnel, les organisations et tous ceux qui nous ont précédés, du plus humble individu au personnage qui s'est le plus démarqué. C'est précisément l'intégration de ces thèmes dans votre vocabulaire d'indexation, j'ajouterais l'enrichissement de ces thèmes par une terminologie plus riche et variée, qui nous mettra sur la piste pour découvrir de nouveaux documents et enrichir nos connaissances.

Nous apprécions les efforts considérables faits jusqu'à maintenant par les services d'archives pour doter les chercheurs d'outils facilitant le travail dans leurs fonds et collections. Depuis quelques années, de nouveaux instruments de recherche voient le jour en plus grand nombre : guides de dépôts, répertoires, inventaires détaillés. Vous le reconnaissez également, la situation n'en demeure pas moins inégale d'un centre d'archives à l'autre. Nous souhaitons la poursuite des efforts entrepris avec encore plus

de vigueur : des instruments de recherche plus riches en information, qui dépassent le niveau des types de documents tels les dossiers, registres, listes, des outils plus fins, plus détaillés, mettant à jour les informations existantes ; des inventaires capables de nous mettre sur la piste de nouvelles données à caractère nominatif ou thématique par le biais d'un vocabulaire d'indexation exprimant toute la complexité de l'Amérique française. Les archives sont un matériau brut. C'est au prix de la poursuite de votre implication soutenue dans leur classement, leur conditionnement matériel et leur description qu'elles permettront de découvrir de nouvelles facettes de nos relations avec la mère-patrie, le va-et-vient de chaque côté de l'océan, la circulation et les échanges de matières premières et de produits finis autant que des idées et des valeurs entre les ports de l'Atlantique.

Déjà, vous faites beaucoup pour mettre en ligne des instruments de recherche modernes, pour construire et rendre accessibles sur la toile virtuelle des bases de données et des documents numérisés sur les personnages de la période coloniale française, colons, engagés, gens de métiers venant faire ici leur cléricature, commerçants de fourrure, matelots, militaires, religieux et religieuses, et sur les activités auxquelles ils se sont adonnés. La poursuite de tout ce travail nous apparaît primordiale. C'est le prix à payer pour que nos biens culturels soient inventoriés, compris et protégés avec toute l'attention qu'ils méritent.

Nous souhaitons des projets coopératifs entre vous. Compte tenu de nos liens avec la France, nous en souhaitons aussi entre les services d'archives situés des deux côtés de l'Atlantique, des projets qui dépasseront la création de seuls hyperliens. Ce que nous désirons, c'est un travail concerté de sélection et d'extraction de données concernant nos ancêtres, autant considérés à leur point d'embarquement pour le nouveau monde que durant leur phase d'enracinement en Nouvelle-France. Il y a aussi ceux qui, nombreux, sont retournés, et pourquoi ?

Nous ne pouvons nous dispenser des archives pour approfondir notre connaissance et nous donner une vision globale de notre identité. Nous devons y faire appel pour la compréhension historique, sociale et culturelle de l'héritage légué par Champlain, transmis et enrichi par ses descendants.

Après bientôt dix ans à la tête de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs, j'ai cru que le temps était venu pour moi de passer le témoin et dès que le gouvernement aura désigné mon successeur, je quitterai la présidence. Tout en portant grand intérêt aux projets qu'elle mettra sur pied, je poursuivrai mon action à la présidence de la Société Héritage de Champlain, responsable de la préparation et de la publication du *Dictionnaire du patrimoine culturel de l'Amérique française*. L'attachement des Québécois à leur patrimoine, comme vecteur d'affirmation et de fierté collective, passe par cette mobilisation que vise à créer la Déclaration pour les archives du Québec. Pour plus d'information sur les activités, publications et projets de la Commission, je vous invite à consulter son site Web (www.cfqlmc.org) supporté par les Archives nationales du Québec.

En terminant, j'ai noté dans le préambule de votre Déclaration deux thèmes que vous avez grand mérite à souligner : « Il revient à l'ensemble de la société québécoise d'en soutenir le développement... » (article 2) et dans l'article suivant « appuyés par les Québécoises et les Québécois... ». Ce qui vous permet de conclure votre Déclaration

(point 8) : « ...travailler de concert, chacun selon ses compétences, afin de mettre en œuvre tous les moyens...et toutes les ressources disponibles. »

Pour appuyer ces aspects de votre Déclaration, permettez-moi de formuler un souhait : soit la création d'une société des amis et mécènes des Archives nationales du Québec qui, regroupant les intéressés, aurait comme objectifs de promouvoir le développement des archives, de sensibiliser les autorités publiques aux actions à prendre à cette fin et d'apporter sa contribution à l'appui de vos efforts.

Marcel Masse Président de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs

ALLOCUTION DE CLÔTURE DE MONSIEUR JACQUES MATHIEU, PROFESSEUR TITULAIRE, UNIVERSITÉ LAVAL

UNE CHARTE DE REFONDATION

L'invitation à participer à ce colloque m'a honoré et réjoui. L'importance de cette rencontre et le retour aux sources qu'il constituait pour moi revêtaient un caractère exceptionnel. J'ai retrouvé un certain nombre de personnes à qui j'ai enseigné l'archivistique au début de ma carrière. Ils sont devenus des leaders dans le domaine et ont initié ce projet de Déclaration pour les archives du Québec.

La clôture d'une telle rencontre, faisant office de synthèse des interventions et des échanges, présente cependant tout un défi à relever. J'aurais aimé, comme dans le temps, pouvoir prendre le temps de dresser un inventaire analytique. Il aurait été possible de rendre davantage justice aux propos de chacun et de chacune. Ce temps est révolu. Je m'en tiendrai donc à signaler quelques pistes de réflexion.

Pour ordonner cette tentative de synthèse, j'ai élaboré un plan axé sur les éléments même du projet de déclaration. Après une introduction d'ordre historique – déformation professionnelle oblige – je m'appuie sur la séquence des contenus de la déclaration. Le préambule, associé au contexte, vise à répondre à la question suivante : à quoi tient la volonté de déclaration ? La partie sur la reconnaissance correspond à des « considérant » et tente de cerner les enjeux du présent. Enfin les engagements précisent qui est redevable de quoi envers qui. La conclusion examinera les suites à donner au projet.

Le chemin parcouru : un aperçu

Pour comprendre le sens et l'importance de ce projet de déclaration, pour le mettre adéquatement en contexte, il importe d'esquisser rapidement les grandes étapes qui ont jalonné le parcours de l'archivistique, du moins au Québec.

- Au milieu des années 1960, émerge une archivistique de nature scientifique. Elle se traduit par la formulation et l'implantation de tous les savoir-faire, comme l'énoncé de principes de classification et la définition des types d'instruments de repérage.
- À la fin des années 1960, débute l'enseignement universitaire. L'archivistique se démarque fermement de l'histoire dont elle se refuse à n'être qu'une science auxiliaire. Enfin se forme une association professionnelle.
- Dans les années 1970, l'archivistique se définit comme une discipline à part entière. Manuels et revue professionnelle sont publiés.
- Au cours de la décennie suivante, les archivistes sont amenés à prendre des positions publiques en matière politique, en regard des projets de loi sur l'accès à l'information, sur les renseignements personnels et sur les archives même.
- Les dernières décennies impressionnent par le nombre de regroupements de professionnels engagés et par les développements théoriques illustrés par plusieurs communications. Enfin, malgré la résistance de quelques Gaulois, la division entre archivistes et gestionnaires de documents semble heureusement résorbée.

En somme, l'archivistique québécoise a vécu un processus relativement rapide dans son passage de pratiques artisanales à des pratiques à la fine pointe de la science. En une génération, cette affirmation disciplinaire a été à la fois scientifique, sociale et politique ou mieux citoyenne. Elle a réussi à mettre de l'avant l'intérêt collectif, comme l'ont montré sans équivoque les expressions de solidarité en regard du projet de déclaration.

Éléments de contexte

Ce bref historique a permis de dégager des éléments de contexte particulièrement significatifs.

Ce projet de déclaration constitue un point culminant dans le parcours de l'archivistique et des personnes qui l'ont conçu et réalisé. Avec une confiance fondée sur une longue et riche expérience, des archivistes, réunis en un regroupement informel, ont estimé que le temps était venu pour l'ensemble de la collectivité archivistique de franchir une autre étape décisive dans ce parcours. Le caractère mobilisateur de cette rencontre, la participation d'invités de prestige et le contexte international le démontrent éloquemment.

Il faut noter en un deuxième temps que ce projet s'inscrit dans un mouvement plus large, d'envergure internationale. En témoignent les prises de position suivantes durant la seule année 2004 : la déclaration finale du séminaire *Archives et droits de l'homme* à Montevideo, la déclaration de la réunion des directeurs d'archives nationales de l'Afrique francophone, approuvée par quinze pays, celle du Bénin à Vienne, celle de Bibliothèque et Archives du Canada pour les interventions en cas d'urgence, la déclaration commune des archives historiques des institutions européennes à l'Institut universitaire européen de Florence et les résolutions et recommandations du Congrès international des archives à Vienne. Le projet québécois rejoint des valeurs supérieures de l'humanité et des collectivités. Il porte sur la mission même des archives, un élément rassembleur d'aspirations légitimes.

Le troisième élément de contexte associe les droits des citoyens et le mandat des archives. Le projet de déclaration le signale clairement. Les archives préservent les documents relatifs aux droits et aux obligations des citoyens, des collectivités, des organisations et des institutions. Elles se caractérisent par leurs dimensions d'authenticité, de fiabilité et de pertinence pour la bonne gouvernance. Elles ont pour le citoyen des valeurs de preuve (respect des droits), de témoignage (droit à la mémoire) et d'information (aide à la décision et efficacité administrative). Ainsi, les archives résultent en quelque sorte d'un contrat social qui fait des archivistes à la fois les gardiens, les gestionnaires et les dépositaires des documents.

En ce sens, le projet de déclaration réaffirme solennellement la prise en charge par les archivistes de responsabilités qui découlent de valeurs supérieures et s'inscrivent dans une participation citoyenne. Il s'apparente à une charte de refondation – Ian Wilson a évoqué le mot – qui préside aux engagements pour l'avenir. À la fois document de référence et de représentation, la déclaration est appelée à jouer un rôle de locomotive pour l'ensemble de la collectivité des personnes concernées par le devenir des archives.

Cette prise de conscience soulève deux questions à propos du préambule de la déclaration. La première porte sur le choix entre l'objet et la mission, la seconde sur la gamme des relations entre l'archiviste et le citoyen.

La volonté d'éviter à tout prix de paraître corporatiste a incité à préférer l'objet à la mission. Si cette position peut être considérée comme louable, elle comporte beaucoup d'inconvénients. Elle privilégie le professionnalisme à l'action culturelle et citoyenne, ramenant la pratique archivistique à une gestion qui ne contrôle pas les motifs de son action. Elle ne fait pas ressortir les valeurs propres de l'archivistique qui fondent la définition des priorités d'orientation. Elle prête flanc à des dérives comparables à celles de la programmation de Radio-Canada, inspirées d'autres valeurs et d'autres priorités. L'exemple de la BANQ dont l'organigramme est centré sur les missions me semble nettement préférable.

La reconnaissance du contrat social qui lie les archivistes et la population mériterait d'être plus explicite. Le motif premier de la déclaration pourrait ressortir de façon plus évidente. Le texte pourrait se lire ainsi : « La société et les organisations, par l'entremise de leurs dirigeants, ont confié aux archivistes la préservation, la gestion et l'accessibilité des documents qui témoignent des droits de leurs institutions, de leurs membres et des collectivités. » Une version adoucie évoquerait plutôt le fait que les sociétés ont créé des services (ou des institutions) d'archives auxquels elles ont confié...

La déclaration fait également référence, dans les deux premières parties, à la responsabilité de l'ensemble des citoyens et ce, plutôt trois fois qu'une. La question est complexe. Un ami me disait récemment, dans le contexte de la préparation d'une politique du patrimoine, je suis « tanné » de toutes ces politiques qui me rendent responsable de tout : l'environnement, les changements climatiques, la couche d'ozone, le patrimoine ; et voilà qu'on veut y ajouter les archives. Je doute que de telles formulations emballent, mobilisent et incitent cet ami à signer la déclaration.

Plusieurs intervenants à ce colloque, tout en reconnaissant l'importance des archives, ont d'ailleurs utilisé des formules différentes. On a évoqué le goût de l'archive, la reconnaissance par le citoyen du rôle des archives, l'importance de former des citoyens responsables, la collaboration des décideurs, des producteurs, des créateurs et des utilisateurs. On a fait référence à une foule de partenaires naturels : les services d'archives privées agréés, les autres dépôts à l'extérieur du Québec, la commission franco-québécoise des lieux de mémoire communs, l'Institut d'histoire de l'Amérique française, les milieux patrimoniaux, les municipalités, les établissements d'enseignement, les bibliothèques en région, et bien sûr la B.A.N.Q. que l'on aimerait bien être également une BANQ. Les partenaires naturels regroupent donc tout un éventail de personnes et de groupes dont les rôles et les responsabilités à l'égard des archives peuvent être difficilement confondus.

Les enjeux du présent

Les éléments de conjoncture qui incitent à poursuivre ce projet de déclaration sont nombreux. Dans sa formulation actuelle, le projet signale l'originalité, la diversité et l'utilité des archives. Ce sont là des éléments qui font facilement consensus, mais incitent-ils à une prise de position publique ?

Quels sont donc les éléments de conjoncture qui exigent actuellement une recherche de cohésion ou de valorisation, une démarche de sensibilisation générale, des mesures urgentes? Il semble y avoir moins un contexte de crise identitaire ou de menace pour la survie qu'une belle maturité scientifique et sociale. Pourtant, certains enjeux du présent ont un caractère vital.

La recherche de valorisation est parfaitement légitime. Elle est une caractéristique du monde actuel, autant chez les dirigeants que dans la population en général. Parole de professeur, elle n'est jamais définitivement acquise; il faut répéter pour être entendu et compris. Elle est également en lien étroit avec le sentiment d'appartenance et la perception sociale. À cet égard, il importe de noter que le travail des archivistes est plus connu et reconnu qu'on ne le pense couramment, même si l'image publique s'associe davantage au terme document qu'à celui d'archives. Il ne faut pas hésiter à considérer comme une source de fierté les multiples mentions médiatiques faisant référence aux documents. Sans eux, par exemple, la Commission Gomery n'aurait pu exister.

Le deuxième élément de conjoncture porte sur la fusion Archives nationales du Québec/Bibliothèque nationale du Québec. La création de méga institutions répond notamment à des objectifs d'économie, d'efficacité et de regroupement d'expertises. Cette création touche le caractère fondamental des archives. Certes, les bonnes intentions sont à l'appui de la reconnaissance de la spécificité des archives. Encore faut-il que leurs spécificités occupent la place qui leur revient dans la définition des priorités de ces nouvelles institutions.

Bibliothèques et archives ont beaucoup de points en commun. Elles sont aussi essentielles l'une que l'autre, mais leur raison d'être et la composition de leurs collections diffèrent. Par ses livres, la bibliothèque favorise l'accès au savoir et à la culture, la diffusion de la production culturelle et savante, la préservation et l'accès à un aspect du patrimoine. Par leur mode de constitution, les fonds d'archives ont un caractère organique. Elles constituent une information organisée d'où elles tirent leur sens et leur signification. Elles visent à préserver les documents relatifs aux droits des personnes et des organisations, aux besoins de mémoire et aux libertés démocratiques. À l'exemple des archives notariales qui ont dormi pendant deux siècles sur les tablettes, ce n'est pas parce qu'elles sont inutilisées pendant un temps qu'elles ne sont pas utiles.

Cette préoccupation de la reconnaissance de la spécificité des archives prend tout son sens dans le contexte de la grande priorité de principe mise de l'avant par les gouvernements depuis quelques années, à savoir la démocratisation de l'accès à l'information. C'est ainsi que l'on a vu se multiplier les projets axés sur la diffusion, dont les projets de numérisation, subventionnés à coup de dizaines de millions de dollars. La diffusion comporte d'immenses avantages. Aux yeux de certains, elle prend même figure de vertu. Cependant, elle ne se pose pas de la même façon en bibliothéconomie et en archivistique. Il faut se garder d'assujettir la mission de préservation des archives à une mission de diffusion davantage propre aux bibliothèques et ainsi d'infléchir les valeurs fondamentales des archives.

La numérisation a connu un essor considérable au cours des dernières années. Cependant, numériser, c'est procéder à une sélection, une opération dont les choix demeurent habituellement inconnus de l'utilisateur. C'est également créer un système de guidage, dont le caractère systémique est rarement atteint. C'est finalement orienter

la recherche de façon très importante et laisser le lecteur non averti sans repère pour interpréter de façon critique la documentation ainsi mise à sa disposition. Tout cela, sans compter les doublons, la surabondance, les transformations des originaux, etc. La communication de Claude Corbo a bien fait ressortir les avantages et les limites de cette technologie.

Les technologies informatiques ont produit d'immenses facilités de gestion pour les administrateurs et les utilisateurs. À certains égards, elles ont pourtant fragilisé le système. Même si les règles de classement uniforme ont constitué un acquis aussi majeur que peu visible, il reste encore beaucoup à accomplir auprès des producteurs d'archives. La version papier demeure souvent la seule garante d'authenticité, d'intégrité et de fiabilité. L'administrateur, comme le producteur, patauge souvent entre ses documents d'administration interne et externe, sa documentation de référence, ses notes de cours ou de recherche, sa correspondance personnelle et de fonction. Il serait pertinent d'approfondir la question des canaux et des modes de diffusion de cette information, compte tenu de la succession des administrateurs en poste, tout comme celle des secrétaires.

Plusieurs autres sujets mériteraient de retenir l'attention comme les rapports entre la mondialisation et l'identité ou encore les fusions municipales. Les principes de propriété intellectuelle varient d'une organisation à une autre, si bien que dans un cas des fonds de professeurs sont considérés comme des fonds privés, dans d'autres cas ces fonds sont considérés soit comme des fonds institutionnels, soit comme des fonds associés qui viennent enrichir la mémoire de l'institution.

Les engagements

Vient enfin le temps des engagements. Il faut d'abord préciser qui s'engage et à quoi : les archivistes ou les signataires de la déclaration. Le projet actuel procède manifestement des réflexions des archivistes en vue de la mise en œuvre de leur expertise. Il repose de toute évidence sur un savoir-faire éprouvé et concret, ce qui le rend pertinent.

Serait-il possible cependant d'aller plus loin, d'affirmer plus nettement le rôle de médiateur culturel de l'archiviste? Serait-il pertinent de rappeler qu'il met son expertise au service du citoyen, des organisations, des collectivités régionales ou culturelles et des institutions? Pourrait-il affirmer son engagement, dans la mesure des ressources disponibles, à poursuivre les recherches requises pour mieux répondre aux enjeux du présent, aux besoins et aux attentes d'un monde en mouvement? Ne devrait-il pas affirmer sa volonté de participation citoyenne aux fins d'assurer sa responsabilité dans la conception de législations et de règlements relatifs à la préservation, à la gestion et à l'accessibilité des documents? Enfin, il va de soi qu'il entend assumer ses engagements en concertation avec ses partenaires et sensibiliser le grand public à toutes ces réalités.

Sans l'insérer dans la déclaration, il paraît cependant important de signaler que la relève en archivistique doit prendre conscience des défis à relever et s'atteler à la tâche résolument, avec rigueur et constance. Sa présence à ce colloque est un bon indice de la motivation qui l'anime.

En guise de conclusion

Il reste également à planifier les suites à donner à ce projet. Cette question a fort heureusement retenu l'attention de plusieurs intervenants à ce colloque. Claude Corbo a suggéré la création d'un comité permanent, Marcel Masse celui d'un comité des amis des archives, Lise Bissonnette la tenue d'une journée des archives. Guy Diné a signalé qu'il fallait agir avec un opportunisme de bon aloi à cette occasion. Pour moi, cette action est non seulement légitime, elle est un geste de responsabilité civique qui engage pour l'avenir.

La promulgation de la Déclaration pour les archives du Québec aurait avantage à se concevoir en deux temps. Au préalable, il importe de rendre public non seulement le texte de la déclaration, mais l'ensemble des textes produits à l'occasion de ce colloque. Le nombre de personnes immédiatement concernées et leur adhésion sans réserve aux engagements énoncés expriment une force de solidarité considérable. Une telle publication aura valeur de document de référence et de représentation dans le temps. Elle engagera la collectivité archivistique pour l'avenir.

La promulgation doit faire l'objet d'un geste de grande visibilité qui rejoigne l'ensemble de la population du Québec et d'ailleurs. Un cérémonial prestigieux doit entourer sa divulgation. Ce serait la façon d'introduire le texte de la déclaration dans la sphère des pouvoirs et dans les valeurs supérieures de l'humanité. L'occasion pourrait être la journée des archives. Elle pourrait s'accompagner du don de ses archives par un créateur de renom ou encore par un bon nombre de parlementaires en région, voire par la signature des députés actuels de l'Assemblée nationale du Québec, à tout le moins par l'engagement de quelques personnalités politiques d'envergure.

A plus long terme, de nouvelles stratégies de relations avec le grand public, comme la création de services éducatifs, devraient viser à montrer le rôle des archives dans le développement durable, la volonté de préservation des valeurs démocratiques et de l'équité sociale.

En terminant, j'aurai recours à un cliché qui a le mérite d'être fondé : l'élève finit par dépasser le maître. Je suis heureux de constater que ceux à qui j'ai enseigné jadis ont conservé bien vivant le sens de l'engagement scientifique et de la solidarité citoyenne. Tous les participants et les intervenants ont présenté des communications riches de contenu et ont affiché une rigueur de fonctionnement remarquable. L'objet de la déclaration, la qualité de l'organisation et la ténacité de Denys Chouinard font modèle. Il va de soi que je signerai la déclaration.

Jacques Mathieu Professeur titulaire au département d'histoire de l'Université Laval à Québec

TEXTE DE LA DÉCLARATION

*Notre mémoire et
nos droits*

La Déclaration québécoise sur les archives

PRÉAMBULE

Les archives, ensemble de documents créés dans le cours quotidien des activités et sources de mémoire, d'information et d'action, jouent un rôle essentiel dans le développement de la société. Patrimoine unique, précieux et irremplaçable, transmis de génération en génération, les archives servent la transparence administrative, concourent à la constitution de l'identité collective et permettent l'accroissement des connaissances. De ce fait, elles contribuent à la démocratie et à la qualité de vie des citoyens.

Il revient à l'ensemble de la société de promouvoir les archives par des politiques publiques, un cadre juridique, des ressources humaines, financières et matérielles, ainsi que par des moyens technologiques propres à en soutenir le développement. Il lui incombe également d'enrichir constamment ce patrimoine grâce à des documents témoignant de ses aspirations, débats et réalisations.

Dans la poursuite des efforts déployés pour que soit assumée cette responsabilité collective, les archivistes et spécialistes de l'information, avec l'appui de leurs concitoyens, entendent mettre leur expertise au service de la société pour gérer, conserver et rendre accessibles les archives qui leur sont confiées.

À cette fin, nous, signataires de la présente déclaration, reconnaissons

l'originalité des archives, à la fois témoins et reflets des réalités et de l'évolution de la société;

la diversité des archives créées par tous, de tout temps, sous de multiples formes et dans tous les domaines de l'activité humaine;

le caractère essentiel des archives pour la conduite des affaires, la reconnaissance et l'exercice des droits et obligations de chacun, l'information du public et la formation de citoyens responsables, ainsi que pour la constitution

de la mémoire individuelle et collective, la compréhension du passé, la documentation du présent et la préparation de l'avenir;

la responsabilité de tous, décideurs publics, citoyens, propriétaires ou détenteurs d'archives publiques ou privées, archivistes et spécialistes de l'information, dans la gestion des archives.

Et c'est pourquoi nous nous engageons

à travailler de concert, chacun selon ses compétences, afin de tout mettre en œuvre pour que

- la gestion des archives soit valorisée et pleinement exercée au sein de la société civile, des organismes publics et des entreprises;
- les archives soient conservées dans des conditions qui en assurent l'authenticité, l'intégrité et l'intelligibilité;
- les archives soient rendues accessibles à tous, dans le respect des droits des personnes, des créateurs, des propriétaires et des utilisateurs.

Ainsi, nous contribuerons au progrès de notre société.

11 janvier 2006

Vous pouvez signer le registre électronique de la Déclaration québécoise sur les archives à l'adresse : <http://www.archivistes.qc.ca/evenement/declaration/signatures.asp>

TEXT OF THE DECLARATION

Our Memory and Our Rights **Quebec Declaration on Archives**

PREAMBLE

Archives, the sum of the documents created in the routine course of activities, are sources of memory, information and action. They play an essential role in the development of society. Archives are a unique, precious and irreplaceable heritage transmitted from generation to generation, contributing to transparent administration, the formation of our collective identity, and the growth of knowledge. Thus, they promote democracy and enhance our quality of life.

It is incumbent upon society as a whole to foster archives through public policies, a legal framework, and human, financial and material resources, as well as through the use of technology to support archival development. It is also incumbent upon society to continue to add to this heritage with documents expressing its aspirations, its debates and its achievements.

In their pursuit of the recognition of this collective responsibility, archivists and information specialists undertake, with the support of their fellow citizens, to use their expertise to serve society by managing, conserving and providing access to the archives that are entrusted to them.

To this effect, we the undersigned recognize

the originality of archives as evidence and as a reflection of the evolution of society ;

the diversity of archives, which have been created by all people in every era, in a multiplicity of forms, in every realm of human activity ;

the necessity of archives for business, the recognition and exercise of rights and obligations, public information, and the training of responsible citizens, as well as for the establishment of individual and collective memory, understanding of the past, documentation of the present, and preparation for the future ;

the responsibility of all – public decision-makers, citizens, owners or holders of public or private archives, and archivists and information specialists – in the management of archives.

We therefore undertake to work together,

each according to his or her competence, in order that

- the management of archives is valued and is carried out fully in civil society, public bodies and businesses;
- archives are conserved in conditions that ensure their authenticity, integrity and intelligibility;
- archives are made accessible to everyone, while respecting the rights of individuals, creators, owners and users.

In this way, we will contribute to the progress of our society.

11 January 2006

To sign the Quebec Declaration on Archives's Virtual Register :

<http://www.archivistes.qc.ca/evenement/declaration/signatures.asp>